DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE SEANCE

LUNDI 23 DECEMBRE 2013 (18 h 30)

En Mairie (Hôtel de Ville - Salle Montgolfier)

Nombre de membres	:	**33**
En exercice	:	**33**
Présents	:	**24**
Votants	:	**31**
Convocation et affichage du	:	**17 décembre 2013**
Président de séance	:	**M. Olivier DUSSOPT**
Secrétaire de séance	:	**Mme Aïda BOYER**

N° d'ordre de la délibération	N° de dossier	Délibérations
		Finances communales
319.2013	**1**	➔ Finances communales - Fixation des taux d'imposition communaux - Exercice 2014
320.2013	**2**	➔ Finances communales - Adoption du Budget Primitif - Budget Principal - Exercice 2014
321.2013	**3**	➔ Finances communales - Autorisations de programme - Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2009/01 - «Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque»
322.2013	**4**	➔ Finances communales - Autorisations de programme - Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2010/01 - «Requalification de la Place des Cordeliers»
323.2013	**5**	➔ Finances communales - Opération «Coeur de ville historique» - Ouverture d'une autorisation de programme 2014/01
324.2013	**6**	➔ Finances communales - Taxe Locale d'Equipement - Remises de pénalités de retard
		Régie Municipale d'Eau
325.2013	**7**	➔ Régie municipale d'eau - Adoption du Budget Primitif - Budget Annexe de la Régie Municipale de l'Eau - Exercice 2014
		Administration générale
326.2013	**8**	➔ Administration générale - Communauté de Communes du Bassin d'Annonay - Rapport d'activités - Période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013 - Information du Conseil Municipal
327.2013	**9**	➔ Administration générale - Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour l'acquisition de vêtements de travail, d'équipements individuels de protection et d'entretien - Convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
328.2013	**10**	➔ Administration générale - Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de produits et petits matériels d'entretien - Conclusion d'une convention entre la commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et le Centre Communal d'Action Sociale
329.2013	**11**	➔ Administration générale - Autorisation donnée au Maire pour exécution de travaux d'office pour compte de tiers
		Ressources humaines
330.2013	**12**	➔ Ressources humaines - Ajustement du tableau des emplois et recrutement d'agents non titulaires

331.2013 **13** ➔ Ressources humaines - Recensement de la population - Création de postes d'agents recenseurs

Education- Jeunesse

332.2013 **14** ➔ Education-jeunesse - Autorisation de signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015

Sports

333.2013 **15** ➔ Sports - Dispositif d'éducation par le sport - Renouvellement de la convention avec chacun des clubs sportifs suivants : L'ANNONEENNE, LE FCA (*FOOTBALL CLUB ANNONEEN*), LE HBCA *(HANDBALL CLUB ANNONAY)*, le BCNA *(BASKET CLUB ANNONEEN)* et le CSA *(CLUB SPORTIF ANNONEEN)*

Culture

334.2013 **16** ➔ Culture - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au Groupement d'Art Contemporain (GAC) pour l'aide à la création d'une artothèque - Approbation et autorisation de signature de la convention

335.2013 **17** ➔ Culture - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Espace 3A » - Exercice 2013

336.2013 **18** ➔ Culture - Acceptation du legs d'un miroir à la commune d'Annonay pour les collections du Musée Vivarois César Filhol dans le cadre de la succession de Madame Geneviève LEORAT

337.2013 **19** ➔ Culture - Versement d'une avance sur subvention aux associations culturelles suivantes : APSOAR, MJC, UNE ILE AU LARGE et le GAC

Développement du territoire

338.2013 **20** ➔ Développement du territoire - PRU du Zodiaque - Cession à titre gracieux à l'Association Diocésaine de Viviers de l'extrémité du chemin de l'Oriolet située dans l'enceinte de la Paroisse Sainte Famille

Questions diverses

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 23 décembre 2013, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT M. François SIBILLE.

Etaient absents ou excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Valérie LEGENDARME (Pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - Mme Céline LOUBET - M. Thierry CHAPIGNAC (Pouvoir à M. Michel SEVENIER) – M. Christophe JOURDAIN - Mme Laetitia GAUBERTIER (Pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - Mme Bernadette CHANAL (Pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - Mme Brigitte GONI (Pouvoir à M. François SIBILLE).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 04 novembre 2013

Aucune observation n'étant émise par le Conseil Municipal, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL a PRIS ACTE de la transmission des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Municipal le 03 avril 2008 conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'a émis aucune observation à ce propos.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous avons cinq délibérations qui concernent les finances communales et, comme les années précédentes, je vous propose un débat commun sur la délibération fixant les taux d'imposition communaux, celle permettant l'adoption du Budget Primitif, budget principal pour l'exercice 2014 ainsi que trois autorisations de programme et crédits de paiement qui s'ensuivent, que nous examinerons évidemment séparément mais le débat sera commun et pour présenter lesdites délibérations et leurs orientations, je donne donc la parole à Madame SCHERER.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire,

Compte-tenu des spécificités des délibérations portant sur les AP/CP, l'Opposition Municipale demande un vrai débat séparé sur les délibérations 3, 4 et 5. Même si l'on regroupe les délibérations 1 et 2, il serait souhaitable d'en débattre séparément.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il y aura des votes séparés mais le débat sera commun.

Monsieur Eric PLAGNAT

Comme d'habitude vous refusez...

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est moi qui organise la police de la séance vous le savez et c'est comme chaque année.

Monsieur le Maire donne alors la parole à Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe chargée des Finances.

Présentation du budget primitif 2014 de la ville d'Annonay
Intervention de Madame Antoinette SCHERER
1ère Adjointe chargée des Finances
et de l'Administration Générale

Les masses financières du budget primitif 2014 se présentent comme suit :

- ➔ Fonctionnement : 22 029 659 €
- ➔ Investissement : 8 853 966,27 €

Les résultats et les restes à réaliser 2013 seront repris au budget supplémentaire.

Les taux d'imposition 2013 seront reconduits en 2014, ils sont inchangés depuis plus de 10 ans.

- ➔ Taxe d'habitation : 22,17 %
- ➔ Taxe sur le foncier bâti : 27,39 %
- ➔ Taxe sur le foncier non bâti : 103,89 %

Le produit 2014 issu de cette fiscalité est projeté à 8M 724 400 €.

Les hypothèses pour la progression des bases sont les suivantes :

- ➔ une revalorisation forfaitaire inscrite au projet de loi de finances, pour 0,9 %,
- ➔ une augmentation prévisionnelle de 0,6% du nombre et de la qualité des foyers fiscaux, pour le reste de cette progression.

La revalorisation est ainsi prévue globalement à 1,5 % sur l'ensemble des taxes.

Au-delà des taxes foncières et d'habitation, une part importante des recettes est représentée par l'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la COCOBA qui s'élève à 5M 193 359 €, inscrite au même montant que celui encaissé en 2013 mais diminué du montant du transfert de charges lié à la prise de la compétence « transports » par la COCOBA. Le montant de ce transfert de charge est de 110 513 €, c'est la moyenne de la contribution au SIVU BABUS ces trois dernières années.

Les autres impôts et taxes (taxe sur l'électricité, droits de stationnement, droits de mutation, etc …) sont d'un montant plus modeste de 652 583 €.

La dotation globale de fonctionnement est prévue à un montant de 4M 241 775 €, en baisse de 162 000 € par rapport au montant alloué en 2012 en lien avec l'effort demandé aux collectivités territoriales pour la réduction des déficits publics.

La baisse significative de notre DGF impacte bien sûr nos marges de manœuvres budgétaires.

Les allocations fiscales compensatrices sont prévues à 470 236 €, à peu près stables par rapport à 2013.

Les autres subventions d'un montant 292 206 €, sont des recettes de fonctionnement liées à des projets spécifiques, en particulier dans les domaines de :

- ➔ l'enfance (Contrat enfance-jeunesse) : 127 000 €
- ➔ la cohésion sociale (CUCS, ANRU, emplois d'avenir) : 41 300 €
- ➔ la solidarité territoriale (aides de l'État, du Département et de la Région au titre de diverses politiques territoriales) : 108 700 €
- ➔ les subventions de l'État pour l'organisation des élections, du recensement et la délivrance de titres sécurisés : 15 200 €.

Parmi les autres recettes, les prestations de service pour un montant de 1M 600 400 € comprennent :

- ➔ la convention de mutualisation de 1M 169 000 €,
- ➔ les produits des cantines, garderies, conservatoire, concessions, stages sportifs : 318 400 €, pour un montant calculé en fonction du réalisé et projeté 2013,
- ➔ la mise à disposition de personnels aux régies eau et assainissement pour 113 000 €,
- ➔ Les indemnités journalières représentent 251 050 €.
- ➔ Les produits tirés de locations sont prévus à 367 000 €.
- ➔ Les produits financiers et les produits exceptionnels sont de 35 300 €.

Si certains produits sont déjà certains, d'autres ont été inscrits pour des montants prudents, ils pourront être revus lors du budget supplémentaire.

Dans le contexte d'une préparation budgétaire très rigoureuse, le chapitre 011 est en baisse par rapport au BP 2013 de 2,35 %, soit 3M 861 613 euros.

Hors coût de l'énergie, il s'agit d'une baisse de 6,5 % de ces charges réalisée grâce aux efforts des services qui généralisent notamment les achats regroupés.

Les fluides représentent près de 30 % du montant du chapitre, l'évolution du coût des énergies entraînera une hausse probable de ces montants au fil des années.

Les travaux dans nos bâtiments, l'optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux est encore à poursuivre pour limiter l'évolution de ces coûts.

Les autres postes concernent tout ce qui permet aux services de fonctionner :

- ➔ fournitures, produits d'entretien,
- ➔ petits travaux d'entretien,

- ➔ contrats de maintenance,
- ➔ impôts et taxes dues par la collectivité,
- ➔ fourniture de repas pour les cantines scolaires, etc…

Les autres charges de gestion courante au chapitre 65, sont en baisse de 1,35% et comprennent :

- ➔ les subventions aux associations pour 1M 108 810 €,
- ➔ le Contrat Enfance-jeunesse pour 522 336 €,
- ➔ les participations versées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de l'appel à projet enfance jeunesse pour 65 000 €,
- ➔ la subvention au CCAS (y compris le Programme de Réussite Educative) pour 948 000 €,
- ➔ les contrats d'association avec les écoles privées pour 286 000 €,
- ➔ les charges intercommunales (Il s'agit de la cotisation au Parc du Pilat et au SDEA) pour 11 400 €,
- ➔ les indemnités, formation, frais de mission, cotisations sociales des Elus pour 202 500 €.

Le chapitre 012 « Charges du personnel » s'élève à 12M 197 900 €. Son évolution limitée à 2,26 %, est liée à la progression des carrières des agents, à la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au niveau national et à l'augmentation des cotisations sociales notamment la CNRACL.

Des recettes spécifiques viennent atténuer cette dépense :

- ➔ les remboursements par l'assurance du personnel et les indemnités journalières de sécurité sociale,
- ➔ la convention de mutualisation,
- ➔ la mise à disposition de personnel : régies eau et assainissement.

Il s'agit d'un montant global de près de 1,3 M d'€ qui vient en atténuation de ce chapitre 012. 3

Est présentée dans ce tableau l'évolution des différents ratios de gestion.

Évolution des ratios de gestion

LES 3 EPARGNES	Budget 2013	BP2014
Dépenses de gestion	19 110 762	19 265 459
Recettes de gestion	22 093 466	21 793 009
Epargne de Gestion	**2 982 704**	**2 527 550**
Résultat financier	-475 700	-435 700
Résultat Exceptionnel	-23 265	-8 550
Epargne brute	**2 483 739**	**2 083 300**
Remboursement capital des emprunts	1 916 000	1 981 000
Epargne nette	**567 739**	**102 300**

L’épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de gestion sur les dépenses de gestion, celles que je viens de vous présenter.

En 2014, les dépenses de gestion évoluent de 0,81 %, les recettes de gestion baissent de 1,36 %, c’est donc le début d’un effet « ciseau », inévitable dans le contexte national de baisse des dotations de l’état.

L’épargne brute correspond à l’excédent dégagé après remboursement des frais financiers (les intérêts, inscrits en dépenses de fonctionnement) et des charges exceptionnelles. Les intérêts financiers sont en légère baisse en 2014 par rapport à 2013.

L’épargne nette correspond à l’excédent dégagé après remboursement du capital des emprunts (le capital est inscrit en dépenses d’investissement, il est légèrement supérieur à celui inscrit en 2013).

L’épargne nette nous sert à financer directement les investissements nouveaux.

Le tableau présente la prévision d’épargne au budget primitif pour 2013 et celle pour 2014.

L’épargne nette prévue en 2014 est pour ce Budget Primitif à peine supérieure à 100 000 €.

Les dépenses d’équipement représentent 6,1 M d’€ de mesures nouvelles.

3,7 M d’€ sont prévus pour les crédits de paiements pour la programmation pluriannuelle de l’opération de requalification de la place des Cordeliers, du programme de rénovation urbaine au Zodiaque et de l’opération de rénovation du coeur historique d’Annonay.

Les autorisations de programme sont destinées à ouvrir chaque année les crédits nécessaires pour payer les investissements sur une opération d’envergure qui se déroule sur plusieurs années.

Enfin, 2,4 M d’€ sont prévus pour les autres investissements.

C’est ainsi que l’opération « coeur de ville » de requalification de la place des Cordeliers arrive à son terme en 2014.

Pour mémoire, cette opération a permis en 2010 et 2011 le déplacement de la gare routière devenue de ce fait plus visible et plus accessible, le réaménagement du rez-de-chaussée du parking de la Valette créant près de 100 places de stationnement. En 2012, la placette et l’avenue de l’Europe ont été aménagées.

Parking de la Valette

Le chantier proprement dit de la place des Cordeliers s'est terminé cette année, il s'agit aux dires de tous d'une belle réalisation que nous sommes fiers d'avoir portée.

Merci à nos services pour le travail exceptionnel de coordination et aux entreprises qui ont travaillé à ce chantier dans le respect quasi parfait des délais et de la qualité attendue.

Les crédits de paiement inscrits en 2014 pour un montant 1M 200 000 euros, représentent le solde de l'enveloppe disponible de 5M 723 000 d'€ qui est bien l'enveloppe globale de tous les travaux que je viens de citer.

Les travaux qui restent à conduire sont essentiellement des aménagements complémentaires au parking de la Valette et les travaux du rond-point du 8 mai qui n'ont pu être finalisés du fait de l'effondrement d'un mur de soutènement montée du Savel le 11 mars dernier et d'une procédure de péril imminent qui a dû être mise en place par nos soins.

Nous aurons à reparler tout à l'heure de ce dossier.

L’opération de rénovation urbaine du Zodiaque se poursuit. Vous avez pu voir cette année la réalisation de la place des étoiles et du square Ripaille dont les plantations viennent à peine de se terminer avec le concours des écoles et collège du quartier.

Pour 2014, les travaux de voirie se poursuivent à l'intérieur du quartier avec la création de nouvelles portions de voies qui permettront une circulation plus aisée mais aussi plus sécurisée dans le quartier.

La frange ouest est replantée en bouleaux et autres bosquets pour faire écran à la route départementale, un cheminement pour les piétons et déplacements doux sont aussi en cours de finalisation. L'avenue Jean Moulin sera à son tour rénovée d'ici la fin de l'année 2014.

Le bailleur Vivarais Habitat de son côté, après les démolitions des bâtiments K et L, a lancé l'opération Cassiopée dont le bâtiment va recevoir la crèche et la salle d'activités du centre social ainsi que 16 logements.

La livraison des locaux de la crèche et du centre social prévue au 2ème semestre 2014 devrait permettre leur déménagement puis la démolition des anciens locaux, première étape de la réalisation de l'allée de Déomas qui ouvrira le quartier sur le parc.

L'enveloppe totale du projet pour la ville est de 3M 945 500 € pour une enveloppe de crédits de paiement prévue en 2014 de 1M 503 520 €, l'enveloppe de 2013 étant revue à 1M d'€.

Une nouvelle autorisation de programme dénommée « coeur de ville historique » est ouverte.

Cette opération correspond à la requalification du quartier historique d'Annonay situé dans un périmètre globalement délimité par la rue Boissy d'Anglas, la rue Melchior de Voguë et l'avenue de l'Europe et faisant notamment l'objet de deux conventions :

➔ la convention PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés), signée le 30 janvier 2012 avec l'ANRU, pour 7 ans, soit jusqu'au 30 janvier 2019,

➔ la convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain) signée le 13 juillet 2011 avec l'Anah et la Cocoba, pour 5 ans, soit jusqu'au 13 juillet 2016.

En termes d'investissement, cette opération de requalification comprend :

➔ des travaux d'aménagement d'espaces publics,
➔ des travaux de création et/ou amélioration d'équipements publics,
➔ des acquisitions foncières et immobilières,
➔ des travaux préparatoires à des réhabilitations d'immeubles et de logements,
➔ des travaux de réhabilitation d'ouvrages patrimoniaux,
➔ des aides aux propriétaires privés pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'OPAH RU,
➔ et toutes les prestations nécessaires à la mise en oeuvre du projet.

Au vu des conventions, l'enveloppe totale du projet est prévue à hauteur de 11 M 350 073 € et s'étendra sur une durée de 8 ans et donc jusqu'en 2021.

L'enveloppe de crédits de paiement prévue en 2014 est de 1 M 000 857 €.
Sont programmés pour 2014 :

➔ des acquisitions d'immeubles dans le cadre de déclaration d'utilité publique ou de l'opération de restauration immobilière initiée par la ville,
➔ des travaux de requalification des espaces publics tels que la place Poterne ou la rue de Deûme.

Les autres investissements sont répartis en 3 grands thèmes, les bâtiments, la voirie et les achats de matériels.

1- L'enveloppe pour les bâtiments est de 864 000 €

1ère enveloppe divers bâtiments : 334 000 €

➔ Travaux divers à la MSP, Déomas, Chapelle Ste Marie, les bâtiments cultuels, les bâtiments mis à disposition comme la gendarmerie ou la MJC : 270 000 €,
➔ Travaux de mise en conformité de nos bâtiments: 55 000 €,
➔ Subvention d'équipement pour la rénovation des centres sociaux : 9 200 €.

2ème enveloppe sur les écoles : 270 000 €

➔ 110 000 € : chaufferie de l'école des Cordeliers,
➔ 130 000 € : sanitaires de l'école de Vissenty,
➔ 30 000 € : cour de la maternelle des Cordeliers.

3ème enveloppe, équipements sportifs : 260 000 €

- ➔ 235 000 € pour le complexe de Vissenty,
- ➔ 25 000 € pour divers travaux à Déomas, René Garnier.

2 - Les investissements pour la voirie sont d'un montant de 816 000 €

Aménagements de voirie :

- ➔ 300 000 € Rond-point de Beauregard,
- ➔ 300 000 € Rue Jacques Prévert,
- ➔ 71 000 € Cheminement à La Croze,
- ➔ Aménagements des espaces publics : 65 000 € dont des aménagements PMR rue Sadi Carnot,
- ➔ Réfections de murs, chaussées, remises en états : 125 000 € ,
- ➔ Cimetière : 85 000 €.

3 - Les principaux achats de matériel

L'équipement des services :

- ➔ Véhicules et grosses réparations : 146 000 €,
- ➔ Renouvellements de PC et copieurs : 69 700 € ,
- ➔ Matériels techniques pour les services : 139 400 €.

Des acquisitions diverses au service de la population :

- ➔ Instruments de musique pour le CRC : 8 000 €,
- ➔ Achat d'oeuvres et subvention d'équipement : 5 500 €,
- ➔ Numérisation d'actes d'état civil : 15 000 €,
- ➔ Acquisition de matériel sportif et scolaire : 27 500 €.

Un emprunt d'équilibre de 2M 789 204 € est inscrit.

Fin 2013, la ville aura poursuivi son désendettement. De plus de 20 M d'€ en 2008, il sera au 1er janvier 2014 de 13M 354 000 € tenant compte des emprunts effectués cette année.

En conclusion, dans un contexte de diminution de nos recettes, nous avons limité l'évolution des dépenses de fonctionnement à 0,81% ce qui marque néanmoins le début d'un effet ciseau.

Les investissements programmés en 2014 nous permettent de poursuivre les grandes opérations engagées dans nos 3 autorisations de programme et de continuer nos investissements courants au bénéfice de nos bâtiments publics, de nos voiries, de la population et de nos services.

Enfin, le désendettement de la ville se poursuit encore malgré les investissements importants que nous avons conduits cette année.

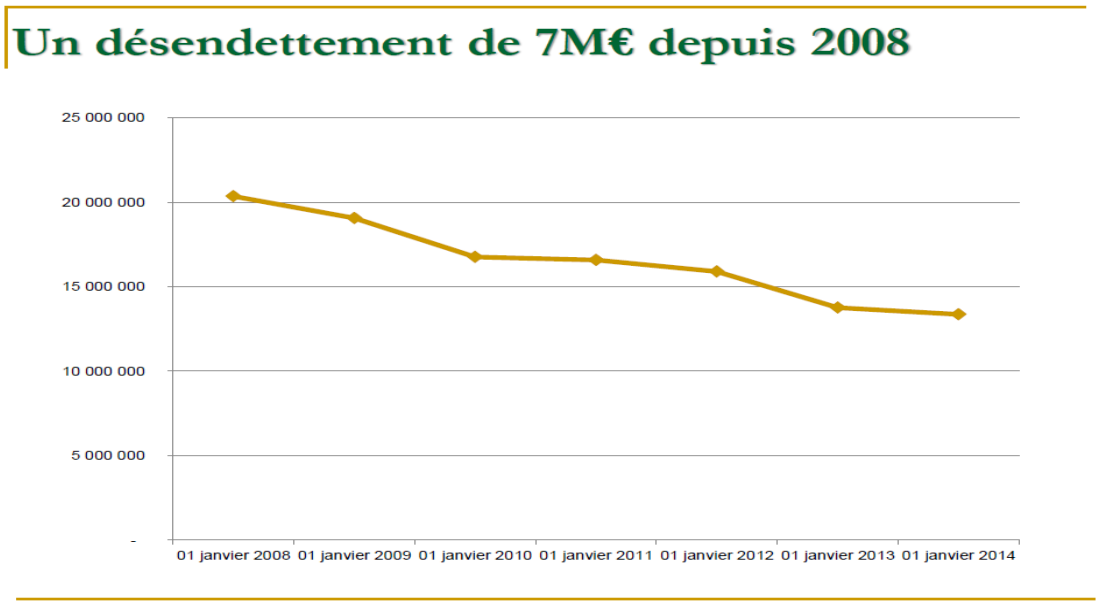

21

Je souhaite maintenant, rendre hommage à l'ensemble des services et à mes collègues élus, pour l'excellent travail de préparation budgétaire qui a été réalisé et remercier très chaleureusement le service des finances pour leur aide précieuse.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT
Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur le Maire,

Compte-tenu de votre souhait de débattre sur l'intégralité des cinq délibérations « finances », pourrons-nous espérer au moins un échange thème par thème ? Pourrons-nous intervenir et répondrez-vous sur chaque thème ?

Monsieur le Maire acquiesce à la demande de Monsieur PLAGNAT.

Monsieur Eric PLAGNAT

Concernant les taux d'imposition, depuis 2010, les rentrées fiscales ont augmenté de 1 million d'euros.

Cela veut dire que la ville a dégagé des marges de manœuvre qui auraient pu être utilisées efficacement avec par exemple, des investissements supplémentaires. Cela n'a pas été le cas, nous reviendrons sur les investissements qui stagnent depuis plusieurs années mais sur la même période, les dépenses de personnel ont augmenté de 1 million d'euros soit + 8 % !!!

Voilà à quoi servent les impôts des Annonéens.

Il y a effectivement un vrai problème avec votre gestion, j'entendais Madame SCHERER évoquer l'effet-ciseau, effectivement il arrive, j'ai également entendu par Madame SCHERER que la cause en était nationale, le contexte de crise, non c'est aussi votre gestion qui est en cause, à ANNONAY, les dépenses de personnel représentent 62 % de nos dépenses de fonctionnement et ce chiffre se dégrade.

Il était de 60,5 % sur le budget 2013, donc d'année en année ce chiffre se dégrade, oui cela provoque un effet-ciseau et là, Madame SCHERER, cela n'est pas lié au contexte national.

En comparaison, pour d'autres villes équivalentes, nous sommes à 55 à 56 % depuis plusieurs années. Le différentiel est de 1 million d'euros chaque année.

Au 31 décembre 2012, il y avait 267 agents en poste à la ville d'Annonay aujourd'hui ce nombre est de 277 agents soit 10 de plus en moins d'un an. Conséquence : Moins de marge de manœuvre et ceci, malgré le transfert de compétences à la Communauté de communes, malgré la mutualisation que nous aurions dû avoir, les effectifs augmentent, il n'y a pas donc pas eu de réelle mutualisation, d'économies d'échelle que l'on pouvait espérer et que nous aurions dû avoir.

Intervention de Monsieur François SIBILLE
Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur le Maire,

Aux propos d'Eric PLAGNAT, je voudrais rajouter que l'une des problématiques budgétaires de la ville est le rétrécissement de l'assiette d'imposition en clair, cela signifie qu'il y a de moins en moins de contribuables qui doivent assumer les ressources communales.

Dans ce cas, Monsieur le Maire, pourquoi refusez-vous autant de permis de construire ?

Pourquoi vous opposez-vous si fermement aux projets portés par des investisseurs privés ?

La ville a besoin de logements neufs. Malheureusement, prisonnier de votre idéologie, vous conduisez une politique qui pénalise la ville par une diminution de l'assiette d'imposition.

Nous défendons précisément le contraire car il en va de l'avenir de la ville.

Les permis de construire délivrés, ce sont les ressources de demain, ce sont des enfants dans les écoles, ce sont des clients pour nos commerces.

Les projets conduits en ce sens par la municipalité précédente vous ont permis d'engranger 300 000 euros de ressources supplémentaires par an. Il est dommage que vous ayez gaspillé cette ressource comme vient de l'expliquer Eric PLAGNAT.

Nous nous abstiendrons donc sur la première délibération.

Intervention de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire

Quelques éléments de réponse avant de poursuivre.

Monsieur SIBILLE, tout d'abord pour vous rassurer, nous ne refusons pas les permis de construire, nous n'en refusons aucun, uniquement lorsque se présentent des problèmes réglementaires et uniquement dans ce cas, le dernier que j'ai en tête, concerne un permis de construire sur le Quartier de Bramefan, qui a dû être refusé non pas car cela nous faisait plaisir mais parce-que les services départementaux d'incendie et de secours nous ont indiqué que la desserte du quartier en cas d'incendie n'était pas assez suffisante pour garantir la sécurité des habitations, c'est la seule raison qui nous a amenés à refuser ce permis de construire.

D'ailleurs, pas plus tard qu'il y a 15 jours, Monsieur VALETTE a conduit une réunion avec nos homologues de ROIFFIEUX afin de voir comment, puisque nos réseaux sont connectés à cet endroit là, l'on pouvait améliorer la desserte et ainsi, faire en sorte que ce terrain constructible le soit vraiment sans qu'il y ait un avis négatif des services d'incendie et de sécurité.

Pour vous rassurer encore, vous devriez avoir en tête le fait que nous avons signé récemment un permis de construire pour 36 villas à hauteur de la Clinique des Cévennes, avec le groupe BOUYGUES et par ailleurs, ce que vous indiquez est d'autant plus faux et facile à vérifier, si vous reprenez les Comptes Administratifs, vous verrez que chaque année nos bases d'imposition pour la taxe foncière et la taxe d'habitation ont augmenté plus vite que la revalorisation légale ce qui signifie que les bases sont améliorées et qu'elles progressent.

D'autres éléments ont été cités, sur la question du personnel et notamment les chiffres indiqués par Monsieur PLAGNAT. Effectivement, nous sommes passés de 267 à 277 titulaires, mais nous avons 10 précaires en moins, 10 contractuels en moins. Nous sommes donc à effectif constant.

Par contre, nous avons mis fin à la précarité d'agents qui travaillaient dans nos services et je vous invite à aller le vérifier, à vous rapprocher des organisations syndicales afin de leur demander si elles ont le sentiment que l'on a véritablement embauché autant qu'elles l'auraient souhaité et peut-être même qu'elles ont raison de le demander.

Il faut avoir un chiffre en tête et peut-être en termes de comparaison, les villes de notre strate démographique, voient leur charges de personnel augmenter en moyenne de 2,5 à 3 % par an, notre augmentation est de 2,36 % et si, sur ce pourcentage nous enlevons la revalorisation des catégories C décidée par le Gouvernement et qui prendra effet au 1er février, nous sommes à 1.4 %, c'est dire si nous tenons sur ce budget là.

Nous avons donc procédé à des titularisations, nous n'avons pas augmenté les effectifs, mais nous avons changé leur statut de afin de faire en sorte que les agents qui travaillent dans notre commune depuis plusieurs années puissent voir leur emploi titularisé.

Et puis, vous avez évoqué les dépenses d'équipements, et comme vous en parlez à chaque fois, je me suis amusé à faire quelques moyennes et quelques chiffres, j'ai repris les dépenses mandatées telles qu'elles apparaissent au Compte Administratif donc vérifiées par le Trésor Public, afin que tout le monde soit d'accord sur les chiffres :

Dépenses mandatées en équipements, hors remboursement d'emprunts et uniquement les mesures nouvelles :

- ➔ en 2011, c'était 2 560 000 €,
- ➔ en 2002, c'était 1 040 000 €,
- ➔ en 2003, c'était 596 000 € et ainsi de suite...

Sur le mandat pendant lequel vous étiez dans la majorité, le montant moyen des dépenses d'équipements par an était de 2,15 millions d'euros, 2,15 !!!

J'ai repris le mandat que nous sommes en train d'exercer, j'ai pris les exercices que nous avons assumés et je peux vous indiquer ce soir, qu'à ce stade, nous avons mandaté aujourd'hui et il reste encore quelques jours mais cela se jouera de manière très marginale évidemment, nous avons donc mandaté pour 2013, 5 200 000 € de dépenses d'équipements.

Nous sommes donc sur une moyenne sur les 6 ans de ce mandat, de 4,8 millions d'euros, vous ne pouvez donc pas dire que les investissements stagnent, ne dites pas que nous n'investissons pas, nous investissons en moyenne deux fois plus que ce que vous avez investi au cours du mandat pendant lequel vous étiez en responsabilités.

Nous l'avons fait car nous avons débloqué des opérations, lorsque nous sommes arrivés je vous le rappelle, il y avait un programme ANRU sur la Cité du Zodiaque qui était complètement bloqué car l'Office HLM était au bord de la liquidation à tel point que la Caisse de Garantie de Logement Social lui interdisait de réaliser de faire des emprunts et qu'il est même passé à côté des subventions de l'Etat car il n'avait pas le droit d'emprunter pour réaliser des travaux de rénovation à la Croze.

Nous avons donc débloqué ce programme avec l'aide de VIVARAIS-HABITAT et de nos partenaires et aujourd'hui, je sais que le chantier est long, je sais selon nos échanges avec le bailleur, avec Danièle qui est présente, qu'il y a parfois des difficultés et que certains travaux pourraient être mieux faits d'ailleurs, VIVARAIS HABITAT met en place un processus de certification mais au moins le chantier est fait, ce qui n'aurait pas été le cas, pas du tout le cas même.

De la même manière, nous avons poursuivi dans ce domaine là et Antoinette SCHERER l'a dit, avec l'achèvement de la Place des Cordeliers, mais aussi le lancement de manière très opérationnelle de l'opération PNRQAD, après un certain nombre d'études, de discussions car vous n'êtes pas sans ignorer et ce serait un comble que vous ne puissiez en tenir compte, qu'il existe un droit de propriété qui fait que évidemment, on ne doit acheter ce que l'on veut, on ne doit pas préempter ce que l'on veut, on ne doit pas exproprier ce que l'on veut, nous travaillons donc et cela nous permet d'avancer en ce sens afin de pouvoir mettre en place les premières opérations sur la Place Poterne, sur la rue de Deûme ou encore sur la rue Boissy d'Anglas.

Aussi, lorsque vous dites que l'investissement n'est pas assez important à vos yeux, faites attention car il est plus de deux fois supérieur à ce que vous avez fait pendant le mandat au cours duquel vous étiez en responsabilités.

Enfin, je veux corriger un point sur le personnel, je ne suis pas sûr de vous convaincre, à moins de faire preuve d'une grande bonne foi lorsque vous lisez le chiffre, vous avez annoncé 62 % de charges de personnel, vous avez raison mais je vous invite à le nuancer de deux manières :

- ➔ la première en tenant compte du fait que la Communauté de Communes nous reverse 1.2 M, ce qui vient minorer la dépense réelle dans notre budget et vous n'avez pas tenu compte de cette recette de 1.2 M,
- ➔ et la seconde, c'est qu'année après année et de manière encore plus marquée cette année sur le chapitre 011, hors FPIP puisque nous sommes à – 6 sur le chapitre 011, nous diminuons les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel sont elles, relativement incompressibles et ne diminuent pas même si l'on en maîtrise la progression et, lorsque nous avons un chapitre budgétaire qui ne diminue pas dans un ensemble plutôt orienté à la baisse évidemment que sa part relative est plus importante.

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous parliez du budget, et dans ce que vous venez de dire, il y a effectivement quelques petites choses justes Monsieur le Maire, sur le personnel, vous avez raison, il y a des titularisations massives, juste avant les élections et cela baisse nos marges de manœuvre...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous coupe Monsieur PLAGNAT, juste pour vous donner un chiffre, je vous invite à aller voir les arrêtés de janvier et février 2008 et vous verrez 28 titularisations.

Monsieur Eric PLAGNAT

Je vous rappelle que le Maire sortant ne se représentait pas...

Monsieur le Maire, une deuxième chose que vous avez dit était juste, c'était le faible investissement en début du mandat précédent, vous avez raison, la ville a été mise sous tutelle à cause d'une gestion absolument désastreuse précédente.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ce n'est pas sympa pour vos têtes de liste.

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous avez aussi évoqué une compression de certaines dépenses de fonctionnement, vous avez raison, des travaux courants ne sont plus réalisés et des dépenses courantes de voirie ont été sacrifiées depuis plusieurs années, pour cela vous avez raison Monsieur le Maire, tout cela est effectivement juste.

Un dernier point qui est également très juste, c'est votre lenteur d'action sur certains gros dossiers mais nous en parlerons juste après.

Oui, effectivement les comparaisons avec les communes équivalentes ne sont pas flatteuses, vous l'avez rappelé vous-mêmes, les dépenses quotidiennes sont plus élevées à ANNONAY , on y paie plus d'impôts et la Mairie investit moins pour l'avenir qu'ailleurs.

C'est la véritable interprétation des chiffres que l'on peut avoir en début de budget, il faut peut-être le lire ce budget, oui vous avez raison, il y a une titularisation massive, la rémunération principale des personnels titulaires a augmenté de près de 400 000 € dans ce budget, soit près de 8 %.

Par contre, la dotation versée par l'Etat elle, baisse très largement, bien loin des promesses électorales de 2012.

Madame SCHERER, vous annonciez 6,1 M€ de propositions nouvelles, il faut voir effectivement ce qui se cache derrière ces « propositions nouvelles », en effet pour 2014, le vrai chiffre des investissements, c'est 4,4 millions d'euros. Il y a énormément de reports de 2013 dans les annulations d'AP/CP.

Il y a 1,2 million pour les travaux de la place des Cordeliers qui sont reportés et 500 000 € grosso-modo pour Zodiaque, des choses qui figuraient déjà dans le budget de l'an dernier.

Comment les qualifier de propositions nouvelles alors que 1,7 million d'euros était déjà dans le budget 2013. Je le reconnais, il s'agit d'une bizarrerie de la comptabilité publique qui permet d'appeler cela des dépenses nouvelles mais vous auriez pu avoir l'honnêteté intellectuelle de le préciser.

D'autres travaux sont complètement sacrifiés notamment les travaux sur les bâtiments sportifs hors Vissenty, disparaissent avec 0 euro au budget. Des travaux sur la voirie sont sacrifiés. Chaque Annonéen peut constater l'état des rues et des trottoirs malgré quelques rustines de goudron posées par-ci, par-là récemment.

Concernant l'opération cœur de ville historique sur laquelle nous reviendrons un peu plus tard dans l'AP/CP, elle commencera peut être l'an prochain après 4 années de déshérence et de retard sur les promesses faites. Je rappelle pour mémoire que vous annonciez les premiers travaux pour 2010, il y a quelques années de cela, nous en sommes loin.

Nous avons un budget qui ne prépare pas l'avenir. Les dépenses de personnel ne sont pas maîtrisées et empêchent d'investir sur des projets primordiaux. Effectivement, les Annonéens attendent avec impatience un projet alternatif qui remettra Annonay en mouvement.

Une autre question se pose dans ce budget, à moins que les lignes ne soient dispatchées à l'intérieur du budget mais il me semble qu'il y a une impasse de taille qui met en doute finalement sa réalité, sa crédibilité car il y a une impasse que vous aviez déjà faite lors du débat d'orientations budgétaires, à priori, il n'y a pas de ligne pour la prise en charge par la ville, des dépenses liées à l'aménagement des rythmes scolaires. Il s'agit pourtant sur une année pleine de 200 000 à 300 000 euros sur une année pleine.

Malgré nos demandes répétées en commission, aucun débat n'a eu lieu sur ce sujet là, sur cette réforme extrêmement contestée. Malgré tout, nous avons eu quelques informations, il semblerait que la ville d'Annonay reconnaisse que la réforme PEILLON est inapplicable sans dérogation.

Des aspects pédagogiques sont fondamentaux et, si cette réforme nous est malgré tout imposée par le gouvernement, il est évident qu'ils doivent être débattus avec les enseignants et les parents d'élèves, sur ce point là, dont acte.

Mais une autre question se pose, comment sera financée cette réforme de rythmes scolaires ? Le coût d'une telle mesure va être supporté par les communes. Il s'agit d'un transfert déguisé de charges de l'Etat, du Gouvernement, vers les communes.

Pour la mise en place de la réforme, pour être tout à fait précis et honnête, l'Etat a mis en place un "fonds d'amorçage" à disposition des communes, qui présente un caractère exceptionnel selon les communications du Ministère et ne devrait pas aller au-delà de la rentrée 2014/2015. S'y ajoute, pour être complet et un peu technique, une prestation versée par les caisses d'allocations familiales pendant à priori, trois années. Soit un total subventionné la première année, d'une centaine d'euros.

Le coût par enfant est estimé par de nombreuses communes, entre 150 et 300 euros par an et par enfant. Le coût à la charge de la ville serait donc de 50 à 200 euros sur la première année, augmenterait dès la deuxième année avec la fin de la subvention de l'Etat et très vite, la ville devra supporter l'intégralité de la dépense.

Il est donc étonnant que cette question n'ait pas été abordée dans le débat d'orientations budgétaires car ces dépenses doivent être prises en compte dès aujourd'hui dans chacun des choix municipaux. C'est une dépense qui est impactante, un vrai transfert de charges de l'Etat et du Gouvernement AYRAULT.

La question du financement se pose donc dès cette année. Avec 1 500 enfants voire plus scolarisés en primaire, pour la première année complète, le coût résiduel pour la commune pourrait être de 200 000 euros, je l'ai dit. Comment ne pas avoir eu de débat sur ce sujet et comment ne pas trouver de ligne dans ce budget primitif ?

Nous nous engageons, si les Annonéens nous font confiance en mars 2014, sur le principe de la gratuité pour les familles mais aussi sur celui de l'égalité pour tous les enfants qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé, si les écoles privées sous contrat qui accueillent 300 à 400 enfants souhaitent appliquer cette réforme.

Monsieur le Maire, trois questions sur ce point se posent :

Pourquoi rien n'est apparu lors du débat d'orientations budgétaires et dans ce budget alors que la colonne recettes est à peu près connue et que la colonne dépense pourrait déjà être estimée ?

Comment comptez-vous équilibrer cette dépense dès 2014 ?

Et dernière question, vous engagez-vous à appliquer une stricte égalité envers tous les enfants si les écoles privées font le choix d'appliquer la réforme ?

Intervention de Monsieur Jean-Pierre VALETTE
2ème Adjoint Urbanisme, Aménagement, Foncier, Infrastructures, Gestion de l'Espace Public, Cadre de Vie et Environnement

Pour compléter ce qui a été dit sur l'entretien de la voirie, il faut savoir que depuis 1983, je ne sais pas qui était Maire à l'époque, il n'y a quasiment pas eu d'entretien de voirie dans cette ville. Nous avons donc hérité d'une situation catastrophique en 2008 et depuis cette même année, nous avons fait plus d'investissements de voirie que ce qui a été réalisé 20 ou 30 ans auparavant et je ne parle pas des voiries nouvelles.

Quant au choix des voiries entretenues, lorsqu'il s'agit de travailler en collaboration avec le Département de l'Ardèche, nous attendons d'abord que le Département signe une convention avec la Ville puisqu'il a en charge le revêtement, ce que vous n'avez pas fait je vous le rappelle, pour la rue Sadi Carnot et les Annonéens ont payé une voirie départementale.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Quelques mots sur les rythmes scolaires, d'abord pour vous dire que c'est une réforme difficile à mettre en œuvre et particulièrement difficile dans une ville comme nous, éloignée des centres universitaires et donc, dépourvue par rapport à d'autres communes, de la présence de jeunes formés.

En effet, nous tenons, au-delà de l'obligation, à ce que les personnels qui encadreront les activités périscolaires soient formés, qualifiés et à ce que les activités proposées notamment en cycle 2 et cycle 3 soient des activités de qualité qu'elles soient culturelles, sportives, socioculturelles. C'est là pour nous, le fondement de l'égalité et nous ne voulons pas nous contenter, pour les cycles 2 et 3, de proposer une garderie qui ne serait pas obligatoire d'après le décret, puisque nous appliquons un décret et qui en gros, renverrait aux parents la responsabilité d'emmener leurs enfants sur des activités avec celles et ceux qui peuvent avec celles et ceux qui ne peuvent pas.

Sur les questions d'égalité, nous y sommes ouverts et nous l'avons dit, notre priorité effectivement, a été d'assurer et d'assumer les responsabilités de la ville qui concernent prioritairement et là aussi c'est la loi, les écoles publiques mais les écoles privées savent que si elles veulent s'inscrire dans le dispositif, elles le pourront et que la question d'égalité ne se posera pas.

Sur les autres aspects, vous me donnez l'occasion de rendre publiquement hommage au travail que font Michel SEVENIER et Valérie LEGENDARME, ils mènent un travail de concertation avec les enseignants, avec les structures de l'Education Nationale, avec les Conseils d'Ecoles, avec depuis maintenant quelques semaines, les associations sportives et culturelles qui disposent de personnels qualifiés dans leurs effectifs et qui pourraient dans le cadre de conventions, libérer quelques-unes de leurs heures et ainsi s'inscrire sur les dispositifs.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous avons effectivement demandé une dérogation puisque nous considérons, en particulier pour les plus grands, qu'avoir 4 fois ¾ d'heure ou 4 fois 50 mn n'est pas forcément très opportun pour organiser une activité culturelle ou sportive de qualité surtout si pour telle ou telle activité l'on devait organiser des transports, nous avons donc obtenu cette dérogation afin de travailler sur des plages horaires plus importantes plutôt 2 fois 1 h ½ afin que les activités soient véritablement qualitatives.

Nous avons acté avec les Conseils d'Ecoles et les Enseignants, la répartition des plages horaires sur la semaine et l'Education Nationale doit nous rendre sa décision sur le calendrier, l'agenda type du projet territorial éducatif que nous leur avons soumis il y a maintenant quelques jours puisque nous avons dû l'adresser à Madame l'Inspectrice d'Académie le 13 décembre il me semble.

Nous travaillons aussi sur l'estimation non seulement du coût mais aussi des recettes, nous tenons à la gratuité, j'évoquais précédemment l'égalité d'accès de tous les enfants, quelle que soit la situation sociale de leurs familles, aux activités nécessite que celles-ci soient gratuites.

Nous tenons donc à la gratuité et savons que non seulement la nature des activités va influer sur le coût c'est une évidence mais également sur les financements, qui ne sont pas les mêmes lorsque l'on propose une activité culturelle ou une activité de garderie.

Pour répondre à votre question très précise sur les moyens de financement en 2014 pour la période de la rentrée scolaire jusqu'aux congés de Noël, nous aurons l'occasion de le traiter effectivement au Budget Supplémentaire et nous le ferons sur la base, à la fois en termes de recettes de ce que nous aurons estimé de manière progressive, sur la base aussi du résultat de l'exercice 2013 dont je peux déjà vous dire même si l'année n'est pas totalement finie qu'il est positif et qu'il nous permettra très largement d'avoir les marges nécessaires pour travailler et financer ce trimestre puisque nous serons sur un petit trimestre au début de l'année 2014/2015.

Nous en sommes donc là, le coût pour un premier trimestre d'année scolaire compte-tenu des estimations que nous effectuons actuellement, ne devrait pas dépasser 30 ou 35 000 € et nous avons heureusement la capacité et la chance avec les résultats que nous prévoyons sur l'exercice 2013, de pouvoir intégrer ces dépenses. Je le dis d'autant plus tranquillement et sereinement que je pense que c'est une bonne dépense, elle impactera évidemment le fonctionnement puisque ce sont des dépenses de fonctionnement mais en réalité, il s'agira d'un bel investissement.

Au-delà des difficultés que l'on peut rencontrer avec la réforme, pratiques, techniques et qui ne sont pas des difficultés d'appréciation mais plutôt techniques pour trouver le personnel qualifié, qui puisse encadrer sur des heures réparties dans la semaine.

Je pense que c'est une bonne réforme de faire en sorte de proposer aux enfants de nos écoles, l'accès à des activités culturelles, sociales, sportives et auxquelles ils n'auraient pas forcément accès dans leurs familles faute de moyens ou de temps.

Quand on sait combien pèsent les références culturelles dans les parcours scolaires, quand on sait combien pèsent les héritages social, culturel et sociologique et combien cela est pré-déterminant d'un point de vue social pour l'accès aux études supérieures ou universitaires, je trouve que c'est une belle mission que la République a donné aux communes que de donner aux enfants la possibilité de connaître un peu plus d'égalité dans l'accès à la culture ou autres activités.

Soyez donc rassurés sur le montant, nous savons que nous n'aurons pas de peine à l'intégrer, d'autant plus que nous savons que les résultats de l'exercice nous le permettrons et nous devons faire en sorte que ce soit une belle réforme et je le répète, ce sera d'autant plus une belle réforme que le long et patient travail de Michel SEVENIER et Valérie LEGENDARME permet d'aboutir je crois, à un quasi consensus, je ne dirai pas unanimité, car lorsque l'on fait des agendas, il n'y a jamais unanimité, mais un très large consensus sur la qualité du travail mené, sur la qualité des activités que l'on anticipe, et l'affluence extrêmement importante des associations que nous avons sollicitées pour éventuellement s'inscrire dans le dispositif nous a aussi rassurés sur leur mobilisation et leur motivation à le faire.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire, comme je vous l'ai dit, si cette réforme persiste, la gratuité et l'égalité pour tous les enfants sont un point clé pour l'Opposition Municipale, qui sera peut-être majoritaire d'ici quelques semaines...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ce n'est pas sûr.

Monsieur Eric PLAGNAT

… et nous nous engageons effectivement sur ce point là.

Un autre point sur lequel j'aurais aimé vous entendre et qui aurait dû faire l'objet d'une question au débat d'orientations budgétaires, c'est le financement par le Gouvernement, il y a un transfert de charges extrêmement fort, aujourd'hui peut-être une centaine d'euros pris en charge 50 € par l'Etat et 50 € par les CAF mais, avec une durée d'une année simplement pour la prise en charge gouvernementale, vous qui avez été si prompt à dénoncer certaines baisses minimes d'aides sous le gouvernement précédent, on vous sent beaucoup moins enclin sur les baisses de DGF que nous vivons aujourd'hui et sur cette thématique là, à intervenir.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas parce-que ce sont mes amis, que je souhaite leur réussite que je ne sais pas leur dire les choses et dire que les baisses de dotations sur les collectivités sont une mauvaise nouvelle.

Je le dis et l'assume très facilement.

Sur la question du fonds d'amorçage, vous vous rappelez il devait déjà exister pour la seule année 2013, il est reconduit pour 2014 et jusqu'à présent ce n'est pas le Gouvernement qui vote le Budget mais le Parlement et je crois qu'il sera reconduit de manière assez pérenne.

Monsieur Michel SEVENIER

Juste une précision sur les recettes, vous avez oublié que nous avons aussi droit à la Dotation de Solidarité Urbaine qui rajoute à peu près 50 € par enfant et par an.

Monsieur François SIBILLE

Je voudrais continuer sur les AP/CP et notamment sur la délibération n° 3 portant sur les travaux du Zodiaque.

Lors du dernier Conseil, nous nous sommes opposés au vote d'une dépense de communication concernant cette opération, car nous en avons assez de ce gaspillage incessant en opération de com. Ces dépenses ne semblent même pas avoir permis une véritable concertation avec les habitants.

Une grande majorité des habitants que nous avons rencontré ne sont pas satisfaits des travaux réalisés. Je vais prendre 3 exemples concrets :

La robinetterie de certains appartements a connu des problèmes dès le 2ème jour de mise en service...

Monsieur Michel SEVENIER
Intervention hors micro.

Monsieur François SIBILLE

… Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les habitants Monsieur SEVENIER.

Malgré les demandes des habitants, il n'y a pour l'instant aucune suite.

Les travaux de plomberie ont-ils été faits avec du matériel bas de gamme, on se pose la question ?

En ce début d'hiver, certains appartements restent très froids, parfois plus qu'auparavant.

Et enfin, on peut voir dans certaines cages d'escaliers des fils électriques pendre au plafond. Et pourtant les loyers vont bien augmenter au 1er janvier.

Les habitants auraient probablement préféré une réelle amélioration des appartements.

Je rajoute que, comme pour les autres chantiers que vous avez conduits, les travaux du quartier ont pris énormément de retard.

Que comptez-vous faire pour corriger ces manquements et que l'argent public serve réellement à améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier ? Au lieu de dépenses de communication, vous auriez pu engager une vraie concertation. Voilà les vraies questions.

Nous nous abstiendrons également sur cette délibération.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Voulez-vous apporter des commentaires sur les deux autres AP/CP, je vous répondrai globalement ?

Monsieur Eric PLAGNAT

Sur l'opération « Coeur de Ville historique », nous avons enfin une AP/CP, tardive. En mars 2010, je le rappelai tout à l'heure, dans le journal municipal, vous annonciez la rénovation de quartiers du centre-ville.

En mars 2010, sur la rénovation des quartiers anciens pour laquelle le gouvernement de François FILLON avait accordé une aide de 9 millions d'euros, vous promettiez la transformation du secteur « délimité par la rue Boissy d'Anglas, l'avenue de l'Europe et la rue Melchior de Vogüe » et « les premiers travaux municipaux pour 2010 ».

Une vérité bien différente. Faute d'argent et de volonté politique le projet, a très peu avancé, resté quasiment au point mort sur ces années là. En deux ans, la ville n'a investi que 600 000 euros et le quartier compte toujours 30 % de logements insalubres. Et puis, loin de transformer le secteur, le projet se réduit à 3 îlots d'immeubles, principalement.

Il y a toujours loin entre vos belles promesses et la réalité des réalisations. Je le rappellerai mais les Annonéens ont appris à juste titre à être méfiants avec vous, notamment en période d'élection.

Je me souviens qu'en 2010, toujours la même année, vous promettiez le début des travaux de la place des Cordeliers pour juillet 2011, projet porté par Monsieur Simon PLENET qui avait largement surfé sur ce projet pour les élections cantonales. Puis, coup de théâtre...

Il s'ensuit un brouhaha dans la salle.

Monsieur Eric PLAGNAT

… Vous vous en souvenez certainement Mesdames et Messieurs, mais le lendemain même des élections, le lendemain même, et pas au sens figuré du terme mais bien au sens propre, le lendemain même, le projet était repoussé d'une année… Bel exemple de réalité. Difficile donc de vous faire confiance sur cette AP/CP.

Comme nous l'avions annoncé, le gros des travaux ne débutera qu'en 2016 et ils se poursuivront bien au-delà de 2018 jusqu'en 2021…

La délibération n'a pas été lue mais un petit point technique m'interpelle, au-delà des éléments politiques que je viens d'aborder, la convention avec l'Etat se termine fin 2018, début 2019 et la convention avec l'Anah se termine mi-2016, comment la jonction va-t-elle se faire jusqu'à fin 2021 ?

Cette délibération montre le temps perdu qu'il va être difficile de rattraper. Cela montre bien que ce projet capital aurait dû être la priorité de votre majorité depuis 4 ans et cela n'a pas été le cas.

Et pourtant, pendant ce temps-là, la vie des habitants du quartier continue à se dégrader.

Un journal a titré il y a quelques jours, pour la campagne des municipales, « *OLIVIER DUSSOPT VEUT RENDRE LE SOURIRE A ANNONAY* », joli titre si ce n'est que vous êtes Maire depuis 6 ans, il est bien temps de se rendre compte que les Annonéens ont perdu le sourire et c'est peut-être un projet que vous auriez pu avoir avant, c'est étonnant comme début de campagne Monsieur le Maire.

Monsieur François SIBILLE

Pour poursuivre sur le centre ancien, le centre historique, j'ai assisté la semaine dernière à la première réunion de concertation concernant l'aménagement de la Place Poterne. Là aussi, comme pour le zodiaque, finalement, il s'agit plus de communication que de concertation.

Vous voulez dépenser 60 000 € pour la Place Poterne, nous prenons acte, même si nous constatons que les places ne sont pas toutes traitées de la même façon.

Pour ce prix, lorsque vous aurez payé l'étude inhérente à chacun de vos projets, il ne vous restera guère que de quoi payer deux candélabres.

Mais au-delà des chiffres, le vrai problème de ce quartier Monsieur le Maire, concerne l'insalubrité et l'insécurité.

Malgré nos nombreuses interventions à ce sujet, la situation empire, nous avons recueilli plusieurs témoignages selon lesquels, même les pompiers et les forces de gendarmerie sont lassés d'être sollicités quotidiennement pour résoudre des problèmes d'incivilités, de bagarres sur la voie publique, d'alcoolisme et autres excès qui ne sont pas de leur ressort. Ce quartier est devenu une zone de non-droit, je dirais même une « zone » tout court.

Les commerçants voient leur chiffre d'affaires baisser car les clients n'osent plus s'y aventurer, vos annonces opportunes d'autorisations de programme n'y changeront rien. C'est aujourd'hui qu'il faut agir, pas aux calendes grecques Monsieur le Maire.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je ne sais jamais, Monsieur SIBILLE si vous avez ou non conclu votre intervention ? Vous avez conclu ?

Monsieur François SIBILLE

Oui Monsieur le Maire, je vous ai demandé d'agir mais pas aux calendes grecques.

Monsieur Olivier DUSSOPT

J'ai bien compris et je vous répondrai. Y'a-t-il d'autres interventions sur les AP/CP ?

Madame Danièle MAGAND

Je suis contente de voir que vous vous inquiétez de la hausse des loyers au Zodiaque.

La hausse de loyers qui s'est avérée obligatoire à la suite de votre mauvaise gestion de l'office municipal était de 2 % sans discussion depuis 5 ans. Il faudrait donc aussi en tenir compte pour expliquer cela aux habitants du Zodiaque.

Je pense qu'Antoinette vous a suffisamment expliqué les travaux réalisés par la Mairie, il s'agit de ces travaux là et non ceux effectués à l'intérieur des logements, je suis donc prête à recevoir ces habitants comme j'ai reçu d'autres locataires du Zodiaque sans coup férir et ceci, afin de leur expliquer les travaux.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Madame Danièle MAGAND

Ici, nous ne sommes pas à VIVARAIS HABITAT, c'est la Mairie. Ce n'est pas que je ne veuille pas vous répondre, Monsieur PLAGNAT, il est fini le temps où l'on mélangeait tout. Il y a l'Office Départemental et il y a la Mairie.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Madame Danièle MAGAND

La coordination est parfaite mais chacun a ses attributions.

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Je souhaiterais apporter quelques précisions concernant l'AP/CP « Centre ancien ». Classiquement et ce, de manière récurrente, Monsieur PLAGNAT ou Monsieur SIBILLE nous expliquent que nous avons trop traîné, que nous n'avons pas mis assez de moyens, que nous n'avons pas été assez efficaces sur cette opération de rénovation du centre ancien historique.

Je voudrais quand même rappeler que la signature de la convention et cela est inscrit dans la délibération, vous le savez, a été signée en janvier 2012. Donc, après il faut peut-être se poser la question, pourquoi y'a-t-il eu autant de délai entre le moment où la Ville d'ANNONAY a été retenue à cet appel à projets et le moment de la signature de la convention et là, je vous laisse mener l'enquête.

Je vous donnerai quand même des précisions sur ce qui s'est passé depuis la signature de cette convention. En premier lieu, la commune et la communauté de communes ont mis en place l'équipe projet pour suivre cette opération, il y a donc à la fois deux personnes en charge de cette opération au niveau de la Communauté de Communes, elle a fait appel à un opérateur privé URBANIS qui a en charge l'animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et nous avons conventionné avec EPORA, établissement public d'état afin de nous accompagner sur la maîtrise foncière de certains îlots du centre ancien.

Sur le logement, je le répète régulièrement, un volet incitatif a été mis en place par un accompagnement des propriétaires afin de les aider dans la rénovation de leurs logements, qui permet à la fois de mobiliser les aides de l'Etat, de l'ANAH en l'occurrence, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et des aides complémentaires de la Ville et de la Communauté de Communes, vous voyez passer les délibérations ici ou à la Communauté de Communes. Vous êtes donc plutôt au courant de l'avancée de ce dossier.

Sur les aides incitatives, 19 dossiers sont engagés avec des financements déjà attribués de l'ANAH et des aides complémentaires de la Ville et de la Communauté de Communes et cela concerne 58 logements et, en termes de montant de travaux investis par ces propriétaires, ce sont 690 000 € de travaux qui sont engagés, avec une aide comprise entre 40 et 70 %.

Egalement, en parallèle nous avons lancé une opération de restauration immobilière (ORI), une procédure qui permet d'obliger les propriétaires à rénover leurs logements afin de mettre fin à un état de délabrement qui s'aggrave d'année en année.

Cette opération permet donc à ces propriétaires soit de faire valoir leur droit de délaissement, c'est-à-dire que s'ils n'ont pas la volonté, les moyens pour différentes raisons de porter ces projets et dans ce cas là, la commune porte le projet de rénovation, soit ils engagent les travaux et dans ce cas là, ils bénéficient de l'ensemble des aides mobilisées par l'Etat, la commune ou la communauté de communes.

Cette opération de restauration immobilière concerne 14 immeubles qui représentent 75 logements, je vois que vous notez les chiffres, je vous ferai un récapitulatif à la fin de mon intervention.

Cette opération de restauration immobilière (ORI) nécessite la mise en place d'une déclaration d'utilité publique, une DUP en général et vous le savez, c'est 18 mois de procédure, nous l'avons lancée, elle est en fin de délai réglementaire puisque nous attendons l'avis du Commissaire-Enquêteur et nous espérons l'arrêté du Préfet pour le début de l'année 2014, ce qui permettra de rendre cette ORI, immédiatement opérationnelle.

Nous avons ensuite un autre volet lequel a une implication plus forte au niveau de la collectivité puisqu'il s'agit de travaux sur des îlots, il n'y en a donc pas 2 ou 3 mais en tout 5, je les rappelle : Le Ranchet, le Mûrier, Boissy, le Musée et Epiphanie.

Sur ces opérations, la collectivité prévoit en premier lieu des opérations de recyclage, avec trois possibilités :

- ➔ soit des démolitions pour une aération du tissu urbain en créant des espaces publics et du stationnement, opération qui a d'ailleurs pour principal objectif de mettre en valeur les immeubles autour qui sont concernés.
- ➔ soit des opérations de démolitions pour engager une opération de reconstruction de nouveaux logements,
- ➔ soit des restructurations d'îlots qui permettent à la fois de conserver les immeubles les moins dégradés afin d'y engager là aussi, des opérations de rénovation.

Pour ces opérations, nous avons donc comme je vous le précisais, signé une convention avec EPORA qui, pour le compte de la commune, procède aux acquisitions amiables et portera les travaux de démolitions, là aussi cela nécessitait la mise en place d'une DUP, nous avons donc lancé une DUP sur deux premiers îlots, Boissy et Ranchet dont l'enquête publique se termine et permettra d'avoir la maîtrise du foncier pour lancer ces deux premières opérations.

Sur l'îlot Boissy qui est l'opération la plus importante, qui vise donc une opération de recyclage foncier, la DRAC a réalisé le diagnostic archéologique qui était obligatoire, EPORA a procédé au désamiantage des immeubles et là, en parallèle, nous menons avec VIVARAIS HABITAT, une opération de construction de 17 logements nouveaux du T1 au T4 avec stationnement en sous-sol, ascenseur, balcons enfin, avec une qualité au niveau de ces logements.

Nous en sommes à la phase esquisse et les permis de construire sont en cours d'élaboration. Sur la partie sud, il s'agit d'une opération de démolition afin de créer des espaces publics et de stationnement.

En 2013 également, la commune a acheté 14 appartements afin de piloter une opération de réhabilitation d'envergure.

A travers ces quelques éléments, vous pouvez constater que l'action en faveur du logement sur ce quartier est conséquente, c'est une action de longue haleine, pas forcément visible mais je crois, que de nouveau sur ce quartier on favorise une action forte à la fois auprès des propriétaires-bailleurs et des propriétaire-occupants.

Donc, sur l'ensemble des opérations que je viens de lister, ce sont en tout 224 logements qui sont concernés par l'une ou l'autre de ces différentes opérations.

Je crois qu'il est impératif d'encourager un cercle vertueux sur ce quartier en favorisant la mixité sociale par notamment l'installation de nouveaux habitants et pour cela d'ailleurs, la Communauté de Communes octroie une aide de 6 000 € pour les nouveaux accédants pour des logements vacants. Je trouve que c'est une très bonne initiative de la Communauté de Communes.

Donc, au-delà des actions sur le logement, ce sont des opérations sur les espaces publics qui sont programmés dans le cadre de la convention avec l'Etat et qui fait d'ailleurs l'objet de l'AP/CP d'aujourd'hui, donc rue du Docteur Baril, Place de la Liberté, rue de Deûme, Place Poterne, Place Saint Michel mais également des équipements publics, un étage supplémentaire au Parking de la Valette, l'ascenseur urbain entre le Champ de Mars et l'Avenue de l'Europe, tous ces éléments vous les avez car ils figurent dans la convention que vous avez votée il y a effectivement de nombreuses années.

En parallèle, nous venons de lancer l'opération Place Poterne, Monsieur SIBILLE était présent et ce, en association avec les riverains et acteurs du quartier dans un vrai travail de co-construction, après on peut ne pas être d'accord, croire que la parole de Mme/M. tout le monde n'a pas de sens, nous nous croyons justement que nous tirons un projet vers le haut en ouvrant le débat, en étalant la transparence et en permettant aux gens de s'exprimer sur l'avenir de leur quartier car les premiers concernés.

Effectivement, cette opération est la première intervention visible puisque par définition, l'intervention sur les logements l'est un peu moins, mais une première intervention visible sur les quartiers.

Au-delà des investissements, je crois qu'il faut mettre en avant et c'est peut-être ce que vous ne faites pas assez ou du moins vous ne vous en rendez pas compte mais, il s'agit de mettre en avant toute l'action des habitants et acteurs du quartier, je pense notamment au Collectif Centre Ancien qui essaie d'impulser une vraie dynamique de quartier, faire en sorte de créer du lien sur le centre ancien et justement peut-être, éviter les peurs ou les sentiments d'insécurité.

En tous cas, ils savent qu'ils peuvent compter sur l'équipe municipale pour les accompagner.

En résumé, je voudrais juste conclure sur le fait que vous dites souvent qu'il ne s'est rien passé sur ce quartier, j'espère vous avoir démontré le contraire, qu'il se passait beaucoup de choses et que peut-être l'AP/CP d'aujourd'hui démontre clairement que la collectivité va engager près de 11 M€ d'investissements sur ce quartier dans les années à venir.

Effectivement, vous le rappelez souvent, c'est sous le précédent gouvernement que nous avons eu la signature et avons été retenus à cet appel à projets PNRQAD et ce qui a permis, il faut le reconnaître, la mobilisation de fonds importants de l'Etat, près de 9 M€ comme vous venez de le rappeler mais, je voudrais vous poser la question suivante :

C'est grâce à qui ? Grâce à qui avons-nous obtenu cette aide de l'Etat ?

Ce n'est pas grâce à vous, mais parce-que le Député Maire a défendu le projet, qu'il a vu directement le Ministre de l'époque, Benoist APPARU, qu'il s'est battu pour qu'ANNONAY soit retenu sur cet appel à projets au même titre que le LE PUY, LE PUY EN VELAY, au même titre que NICE et d'ailleurs pour information, NICE n'a toujours pas signé sa convention et, au même titre que BORDEAUX pour ne citer que quelques exemples et cela, je crois que vous pourriez avoir la décence de le reconnaître.

Parce-que, finalement vous nous critiquez souvent, vous avez la critique facile il faut le reconnaître, mais je vous poserai aussi cette question :

Qu'avez-vous fait pendant 7 ans où vous étiez en responsabilités, quelles sont les actions menées sur le centre ancien ?

Vous avez acheté 2 immeubles qui sont restés vides, vous avez fermé les volets et il ne s'est rien passé, aucun projet et ils sont toujours vides et les volets fermés.

Nous avons monté un projet et ils seront remplacés dans les deux ans à venir justement par un nouvel immeuble porté par VIVARAIS HABITAT.

Et, l'autre action forte que vous avez menée, il faut le reconnaître, c'était la rénovation de la rue de Tournon et de Boissy d'Anglas, plusieurs millions d'euros et au final, quelle belle réussite !! Si je le concède, la chaussée a été rénovée et c'est sûrement plus agréable pour les piétons, quelle catastrophe pour les commerces, vous avez porté je crois la plus grande liquidation de commerces sur la Ville d'ANNONAY.

Et, vous venez nous faire la leçon à la fois sur l'attractivité commerciale du centre-ville, à la fois sur le fait que nous n'avons pas assez rapidement agi sur le centre ancien, mais pour comparer sur ce que vous avez porté sur le centre ancien, je crois qu'il y a là quand même un problème d'interprétation, mais comme on dit peut-être, plus c'est gros, plus ça passe.

Monsieur Eric PLAGNAT

Vous avez raison Monsieur PLENET dans vos propos, plus c'est gros, plus ça passe, sur ce point je suis bien d'accord avec vous. Vous avez certainement raison, 600 000 € budgétés sur 2012/2013 cela a certainement été une action très forte.

Vous parlez de l'ORI, on nous annonçait 70 immeubles, il en reste 14.

Vous avez cité une opération d'envergure, je cite « d'envergure sur 14 logements », vous avez l'envergure large Monsieur PLENET, mais j'avoue que vous parlez bien, DRAC, EPORA, ORI, phase d'étude, phase d'esquisse, tout y est dans votre discours, mais Monsieur PLENET trouvez-vous honnêtement aujourd'hui, que comme cela nous a été dit en 2010, que le quartier est « transformé », pouvez-vous nous le dire aujourd'hui Monsieur PLENET ?

Est-ce que vraiment, ces premiers travaux sur l'espace public étaient annoncés par Monsieur le Maire pour fin 2010 ?

Oui, Monsieur PLENET, trouvez-vous qu'aujourd'hui, le quartier est transformé ? Qu'il est en pleine forme ? Qu'il va bien ?

Vous parlez de sentiment d'insécurité mais ce sont des bagarres quotidiennes de gens en état d'ivresse et vous parlez de sentiment d'insécurité, vous nous accusez d'alimenter les peurs, vous osez dire cela Monsieur PLENET alors que les gens souffrent tous les jours de ces bagarres ?

Vous trouvez que le quartier est transformé, bravo Monsieur PLENET, vous avez raison, c'est bien !

Monsieur François CHAUVIN
Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Je ne veux pas reprendre toute mon intervention, je vous ai donné des chiffres concrets, je vous ai dit qu'à un moment donné il y avait des opérations qui se lançaient et que justement, ce n'est peut-être pas une transformation mais en tous cas, c'est la bonne voie pour une transformation.

Simplement je voudrais vous rappeler une chose car vous venez souvent nous parler de délai, relisez la convention, vous l'avez votée. Soit vous votez sans savoir ou soit, vous ne savez pas lire mais la rénovation des espaces publics, dans la convention avec l'Etat, était prévue pour un démarrage en 2014.

Maintenant, je vous invite à relire la convention Monsieur PLAGNAT.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Quelques mots pour répondre sur les deux AP/CP que vous avez évoquées, dans l'ordre, celle portant sur l'opération de rénovation du Zodiaque et celle relative au cœur de ville historique.

Je l'ai dit tout à l'heure, lorsque nous sommes arrivés en responsabilités, (*mais je n'ai pas été assez précis, je vais donc le répéter*) nous avons trouvé une opération ANRU pour le quartier du Zodiaque, qui était chiffrée à 32.8 M€ dont 7.2 M€ exactement qui devaient être apportés par la Ville d'Annonay et le reste essentiellement porté par un office municipal HLM (*je ne répète pas ce que j'ai dit tout à l'heure, qui était en quasi cessation de paiement puisque la CGLLS, l'organisme de garantie lui refusait même le droit d'emprunter pour réaliser des travaux*), nous avons rebâti le dossier et grâce à des partenaires, VIVARAIS HABITAT, qui a les reins beaucoup plus solides et qui peut investir, grâce à la REGION qui nous a apporté un million d'euros supplémentaire et au DEPARTEMENT qui nous a apporté 800 000 euros supplémentaires.

nous avons requalifié l'AP/CP et nous sommes arrivés sur un projet d'un peu plus de 30 M€ et sur ces 30 M€, la part de la VILLE est à 3.9 M€ ce qui est quand même bien loin des 7.2 M€ que nous aurions eu du mal à mobiliser aussi rapidement.

Vous avez parlé de la qualité des travaux dans les logements, Danièle MAGAND est là comme élue municipale, elle est aussi 1ère Vice-Présidente de VIVARAIS HABITAT, soyez assurés que ce n'est pas tombé dans l'oreille d'une sourde, ni dans la mienne, d'ailleurs puisque nous saisirons elle et moi, le Président de VIVARAIS HABITAT afin que les choses puissent être améliorées évidemment.

J'ai dit tout à l'heure qu'il n'y avait rien de simple....

Monsieur Eric PLAGNAT
Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Mais non, on ne le découvre pas, ne vous inquiétez pas, nous ne comptons pas sur vous pour nous apprendre les choses qui se passent à ANNONAY,

S'il y a des soucis et je l'ai dit, je sais que les habitants de ce quartier vivent dans les travaux depuis trois mois et que cela va durer encore au moins 18 mois.

Vous avez parlé de délai mais avant d'aborder ce point, je vais finir sur les chiffres, nous sommes donc passés à un peu plus de 32 M€ à 30 M€ par contre, le budget moyen de travaux de rénovation par logement, nous l'avons porté de 12 à 18 000 €.

Certainement qu'il y a des malfaçons qu'il faut réparer mais je tenais à vous le rappeler puisque dans le dossier que vous nous aviez laissé, c'était 12 000 € par logement, nous sommes passés à 18 000 €.

Surtout, ce dossier Monsieur PLAGNAT, vous l'aviez annoncé avec vos amis de la majorité de l'époque en 2004 et lorsque nous sommes arrivés en 2008, il n'y avait pas le début « d'une queue de cerise » de financement donc, en matière de délai, je ne suis pas sûr que vous soyez le mieux placé pour nous faire la leçon.

Sur la question du PNRQAD, Simon a répondu, nous avons été sélectionnés en décembre 2010 et, j'en sais gré à Benoist APPARU qui avait accédé à ma demande, la convention a été signée en janvier 2012 et vous avez voté cette convention qui dit que les deux premières années sont consacrées à mobiliser des aides pour la rénovation de logement mais que les opérations sur le domaine public et sur la voie publique commenceront en 2014, ne faites donc pas semblant de découvrir ce qui figurait dans la convention et de découvrir aussi qu'entre le fait que nous étions retenus et la signature, il s'est passé du temps.

Pour rajouter aux propos de Simon PLENET, les 14 logements que nous allons pouvoir rénover seront complétés par 24 autres puisque depuis jeudi dernier, nous sommes propriétaires de manière définitive et officielle du 24 rue Melchior de Vogüe, ce qui nous permettra d'aller plus avant et de mettre en place le projet auquel nous tenons sur cet immeuble.

Sur la question de l'insécurité, nous travaillons avec les pompiers et les gendarmes, vous le savez, je sais aussi les difficultés qu'ils peuvent rencontrer par rapport à la présence de personnes en difficulté mais qui posent aussi d'énormes difficultés à leurs voisins.

Nous avons pris une décision pas plus tard que la semaine dernière, qui est de recruter un agent de surveillance sur la voie publique supplémentaire, non pas pour le mobiliser sur ce quartier là mais sur la question de stationnement ceci, de manière à libérer du temps de travail de nos policiers municipaux ou assermentés afin de leur permettre de renforcer leur partenariat avec la gendarmerie sauf que c'est du personnel et j'imagine qu'au prochain Compte Administratif vous me reprocherez d'avoir augmenté les charges de personnel.

Nous travaillons donc en ce sens là et faisons en sorte d'améliorer les choses mais je ne nie pas et je ne nierai jamais les difficultés rencontrées par certains des riverains que je rencontre régulièrement et seulement, ce que je peux vous dire, c'est que nous faisons aussi bien que nous le pouvons avec les forces de gendarmerie et en nous appuyant sur les forces de gendarmerie pour que ce soit le cas.

Comme je l'indiquais, c'était donc la conclusion de ce débat budgétaire, je vais donc passer au vote des cinq délibérations les unes après les autres.

Finances Communales

319.2013/FINANCES COMMUNALES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - EXERCICE 2014

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique aux membres présents qu'il appartient, chaque année au Conseil Municipal de fixer des taux communaux d'imposition.

Pour mémoire, les taux votés pour l'année 2013 s'établissaient comme suit :

- ➔ Taxe d'Habitation : 22,17 %
- ➔ Taxe Foncière (bâti) : 27,39 %
- ➔ Taxe Foncière (non-bâti) : 103,89 %

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2014 ne sont pas connues à la date d'adoption du Budget Primitif 2014.

Compte-tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, proposition est faite de reconduire en 2014 les taux d'imposition 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

DÉCIDE de reconduire en 2014 les taux d'imposition 2013, à savoir :

- ➔ Taxe d'Habitation : **22,17 %**
- ➔ Taxe Foncière (bâti) : **27,39 %**
- ➔ Taxe Foncière (non-bâti) : **103,89 %**

PRECISE que le produit fiscal correspondant sera inscrit à l'article 73111 du budget de l'exercice.

320.2013/FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2014

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2014 - Budget Principal se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : 22 029 659,00 €
- Section d'Investissement : 8 853 966,27 €

Tableau Général

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures nouvelles 2014				
Opérations réelles	19 745 009,00 €	21 828 309,00 €	8 237 547,00 €	6 154 247,00 €
Opérations d'ordre S à S	579 100,00 €	201 350,00 €	201 350,00 €	579 100,00 €
Opérations d'ordre internes			415 069,27 €	415 069,27 €
Virement	1 705 550,00 €			1 705 550,00 €
Résultats n-1 repris par anticipation				
Restes à réaliser				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total budget	**22 029 659,00 €**	**22 029 659,00 €**	**8 853 966,27 €**	**8 853 966,27 €**

Observations et précisions

Les résultats d'exécution 2013 du Budget Principal n'ont pas été repris par anticipation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

ADOPTE le Budget Primitif 2014 – Budget Principal – tel qu'il ressort du tableau général, des observations et précisions indiquées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	II A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 954 600.00	3 861 613.00	3 861 613.00	3 861 613.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 927 952.00	12 197 900.00	12 197 900.00	12 197 900.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	35 592.00	56 300.00	56 300.00	56 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 192 618.00	3 149 646.00	3 149 646.00	3 149 646.00
Total des dépenses de gestion courante		19 110 762.00	19 265 459.00	19 265 459.00	19 265 459.00
66	CHARGES FINANCIERES	501 000.00	441 000.00	441 000.00	441 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 000.00	38 550.00	38 550.00	38 550.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	25 265.30			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 675 027.30	19 745 009.00	19 745 009.00	19 745 009.00
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***2 072 139.00***	***1 705 550.00***	***1 705 550.00***	***1 705 550.00***
042	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***592 950.00***	***579 100.00***	***579 100.00***	***579 100.00***
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 665 089.00***	***2 284 650.00***	***2 284 650.00***	***2 284 650.00***
TOTAL		22 340 116.30	22 029 659.00	22 029 659.00	22 029 659.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	22 029 659.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	176 750.00	251 050.00	251 050.00	251 050.00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 667 982.30	1 600 400.00	1 600 400.00	1 600 400.00
73	IMPOTS ET TAXES	14 651 234.00	14 570 342.00	14 570 342.00	14 570 342.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 219 000.00	5 004 217.00	5 004 217.00	5 004 217.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	378 500.00	367 000.00	367 000.00	367 000.00
Total des recettes de gestion courante		22 093 466.30	21 793 009.00	21 793 009.00	21 793 009.00
76	PRODUITS FINANCIERS	5 300.00	5 300.00	5 300.00	5 300.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000.00	30 000.00	30 000.00	30 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 138 766.30	21 828 309.00	21 828 309.00	21 828 309.00
042	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***201 350.00***	***201 350.00***	***201 350.00***	***201 350.00***
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***201 350.00***	***201 350.00***	***201 350.00***	***201 350.00***
TOTAL		22 340 116.30	22 029 659.00	22 029 659.00	22 029 659.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	22 029 659.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 083 300.00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT	II A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	146 474.63	160 200.00	160 200.00	160 200.00
204	SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES	167 245.00	55 000.00	55 000.00	55 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 283 509.77	1 021 420.00	1 021 420.00	1 021 420.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 662 099.10	4 869 927.00	4 869 927.00	4 869 927.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		9 259 328.50	6 106 547.00	6 106 547.00	6 106 547.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 916 000.00	1 981 000.00	1 981 000.00	1 981 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	20 591.78			
Total des dépenses financières		1 936 591.78	1 981 000.00	1 981 000.00	1 981 000.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		150 000.00	150 000.00	150 000.00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 195 920.28	8 237 547.00	8 237 547.00	8 237 547.00
040	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***201 350.00***	***201 350.00***	***201 350.00***	***201 350.00***
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***283 476.00***	***415 069.27***	***415 069.27***	***415 069.27***
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***484 826.00***	***616 419.27***	***616 419.27***	***616 419.27***
TOTAL		11 680 746.28	8 853 966.27	8 853 966.27	8 853 966.27

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	8 853 966.27

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	2 391 242.73	2 353 913.00	2 353 913.00	2 353 913.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 665 000.00	2 789 204.00	2 789 204.00	2 789 204.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21 066.00			
Total des recettes d'équipement		5 077 308.73	5 143 117.00	5 143 117.00	5 143 117.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	645 000.00	740 000.00	740 000.00	740 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 542 882.12			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (165)				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 130.00	31 130.00	31 130.00	31 130.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	931 300.00	90 000.00	90 000.00	90 000.00
Total des recettes financières		4 150 312.12	861 130.00	861 130.00	861 130.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		150 000.00	150 000.00	150 000.00
Total des recettes réelles d'investissement		9 227 620.85	6 154 247.00	6 154 247.00	6 154 247.00
021	***VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT***	***2 072 139.00***	***1 705 550.00***	***1 705 550.00***	***1 705 550.00***
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	592 950.00	579 100.00	579 100.00	579 100.00
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES***	***283 476.00***	***415 069.27***	***415 069.27***	***415 069.27***
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 948 565.00***	***2 699 719.27***	***2 699 719.27***	***2 699 719.27***
TOTAL		12 176 185.85	8 853 966.27	8 853 966.27	8 853 966.27

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	8 853 966.27

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 083 300.00

321.2013/FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS AP2009/01 - « RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU ZODIAQUE »

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 137 du 29 juin 2009 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque" (AP n° 2009/01).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 43 du 29 mars 2010, n° 51 du 11 avril 2011, n° 44 du 19 mars 2012, n° 189 du 05 novembre 2012 et n° 58 du 18 mars 2013.

Il convient, au stade du vote du Budget Primitif 2014, d'adapter cette autorisation de programme pour réviser sur l'exercice 2014 et suivants, la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

MODIFIE la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2013 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau en annexe à la présente délibération ("situation modifiée").

Ville d'Annonay - Tableau annexé à la délibération n° 321.2013
du 23 décembre 2013 - AP n° 2009/01
Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2014 et suiv

AP n° 2009/01 « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €
REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
	Situation actuelle	**Situation modifiée**
Mandaté 2009	19 146,40 €	19 146,40 €
Mandaté 2010	221 136,31 €	221 136,31 €
Mandaté 2011	554 304,51 €	554 304,51 €
Mandaté 2012	73 452,30 €	73 452,30 €
Mandaté 2013 (CA provisoire)	(*) 1 536 000,00 €	1 000 000,00 €
CP exercice 2014	1 100 000,00 €	1 503 520,00 €
CP exercice 2015	441 460,48 €	573 940,48 €
Total	**3 945 500,00 €**	**3 945 500,00 €**

(*) correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2013

322.2013/FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS AP2010/01 «REQUALIFICATION DE LA PLACE DES CORDELIERS»

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 206 du 15 novembre 2010, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Requalification de la Place des Cordeliers" (AP n° 2010/01).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 52 du 11 avril 2011, n° 45 du 19 mars 2012 et n° 59 du 18 mars 2013.

Il convient, au stade du vote du Budget Primitif 2014, d'adapter cette autorisation de programme pour réviser sur l'exercice 2014, la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

MODIFIE la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2014 selon les indications figurant dans le tableau en annexe à la présente délibération ("situation modifiée").

Ville d'Annonay – Tableau annexé à la délibération n° 322.2013 du 23 décembre 2013
AP n° 2010/01
Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2014

AP n° 2010/01 « Requalification de la Place des Cordeliers »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	5 723 000,00 €	5 723 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2010	62 426,42 €	62 426,42 €
Mandaté 2011	795 391,33 €	795 391,33 €
Mandaté 2012	1 210 284,54 €	1 210 284,54 €
Mandaté 2013 (CA provisoire)	(*) 3 654 897,71 €	2 454 897,71 €
CP exercice 2014		1 200 000,00 €
Total	**5 723 000,00 €**	**5 723 000,00 €**

(*) Correspond aux crédits ouverts sur l'exercice 2013

323.2013/FINANCES COMMUNALES - OPÉRATION «COEUR DE VILLE HISTORIQUE» - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME n° 2014/01

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, expose au Conseil Municipal qu'au regard des enjeux de la programmation pluriannuelle des investissements communaux, il est apparu nécessaire d'inscrire l'opération « Cœur de ville historique » dans le cadre juridique et comptable des autorisations de programmes codifié aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les grandes lignes de ce dispositif peuvent se résumer comme suit:

- ➔ *Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,*

- ➔ *Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements; valables jusqu'à leur clôture, elles peuvent être révisées,*

- ➔ *Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année,*

- ➔ *Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,*

- ➔ *Les autorisations de programme sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibération distinct, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.*

Cette autorisation de programme sera codifiée de la manière suivante : **AP n° 2014/01 « Cœur de ville historique »,** elle correspond à l'opération de requalification du quartier historique d'Annonay situé dans un périmètre globalement délimité par la rue Boissy d'Anglas, la rue Melchior de Voguë, et l'avenue de l'Europe et faisant notamment l'objet des deux conventions suivantes :

- la convention PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens

- convention OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain) signée le 13 juillet 2011 avec l'Anah et la Cocoba, pour 5 ans, soit jusqu'au 13 juillet 2016.

Au vu des conventions, les crédits de paiement alloués à cette opération s'étaleront sur 8 ans, soit jusqu'en 2021.

En termes d'investissement, cette opération de requalification comprend :

- ➔ des travaux d'aménagement d'espaces publics,
- ➔ des travaux de création et/ou amélioration d'équipements publics,
- ➔ des acquisitions foncières et immobilières,
- ➔ des travaux préparatoires à des réhabilitations d'immeubles et de logements,
- ➔ des travaux de réhabilitation d'ouvrages patrimoniaux,
- ➔ des aides aux propriétaires privés pour la réhabilitation de logements dans le cadre de l'OPAH RU,
- ➔ et toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Au stade de l'ouverture de cette autorisation de programme, les dépenses à la charge de la commune sont estimées à 11 350 073,00 € TTC.

Les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2014 s'élèvent à 1 000 857,00 €, ils seront ouverts au Budget Principal de la commune à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif 2014, dossier examiné au cours de la même séance du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

PROCEDE à l'ouverture de l'autorisation de programme « AP 2014-01 Cœur de ville historique », d'un montant de 11 350 073,00 € TTC.

PRECISE que la répartition pluriannuelle des crédits de paiement fait l'objet d'un tableau annexé à la présente délibération.

PRECISE que les crédits de paiement relatifs à l'exercice 2014, d'un montant de 1 000 857,00 €, seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

Ville d'Annonay – Tableau annexé à la délibération n° 323.2013 du 23 décembre 2013 - AP n° 2014/01 Répartition des crédits de paiement 2014 et suiv

AP n° 2014/01 « Cœur de ville historique »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	11 350 073,00 €	Sans objet

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle	Situation modifiée
CP exercice 2014	1 000 857,00 €	Sans objet
CP exercice 2015	1 981 878,00 €	''
CP exercice 2016	2 866 568,00 €	''
CP exercice 2017	2 605 620,00 €	''
CP exercice 2018 et suivants	2 895 150,00 €	''
Total	**11 350 073,00 €**	**''**

24.2013/FINANCES COMMUNALES - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT - REMISES DE PÉNALITÉS DE RETARD

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L.251 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées pour défaut de paiement de la Taxe Locale d'Equipement à la date d'exigibilité.

Le Comptable du Trésor a transmis un dossier dans le cadre de cette procédure.

Le principal de la créance a été honoré et le Trésorier Principal d'Annonay a émis, pour ce qui le concerne, un avis favorable à la remise des pénalités.

Il est également proposé au Conseil Municipal de délibérer favorablement.

VU l'article L.251 A du Livre des Procédures Fiscales,

VU l'avis favorable du Trésorier Principal d'Annonay,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE la remise gracieuse des pénalités liquidées pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement à sa date d'exigibilité pour le dossier suivant :

➔ **Jacky EGEA – dossiers PC01007A0017 ET PC 01007A0017C1**
(à titre indicatif le montant des pénalités liquidées s'élève à 83 €)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Régie Municipale d'Eau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Simon PLENET.

Monsieur Simon PLENET

Concernant le Budget Primitif 2014 de la Régie Municipale d'Eau, au niveau du fonctionnement, nous avons une section équilibrée à 1 812 000 €.

Quelques rappels du contexte des dépenses de fonctionnement :

➔ **il n'y a pas eu d'évolution du tarif de la redevance eau potable, nous avons voté les tarifs lors d'un Conseil précédent.**

➔ **une majoration de la redevance prélèvement sur la ressource en eau versée à l'Agence de l'Eau d'un montant de 32 000 €.**

➔ **une évolution de la masse salariale puisque nous avons un technicien qui est arrivé en cours d'année 2013 : 16 000 € et donc, qui sera à temps plein sur l'année 2014.**

➔ **une évolution du coût de la prestation de service.**

Au niveau de la synthèse de fonctionnement :

Sur les charges à caractère général nous avons ;

➔ **712 000 € en dépenses pour la prestation SAUR,**

➔ **les autres charges à caractère général pour 193 400 €, cela concerne les coûts d'interconnexion, la redevance prélèvement, les analyses et la surveillance du barrage,**

➔ **les charges de personnel à 132 000 €,**
➔ **la redevance pollution pour 210 000 €,**
➔ **les créances irrécouvrables pour 10 000 €,**
➔ **les intérêts d'emprunts pour 17 500 €**
➔ **un remboursement d'avoirs pour 72 000 €**

Nous avons donc 1 351 900 € de dépenses réelles portées à 1 812 000 € lorsque nous intégrons l'excédent prévisionnel et les amortissements.

Au niveau des recettes de fonctionnement, avec un montant total de 1 812 000 €, elles se présentent ainsi :

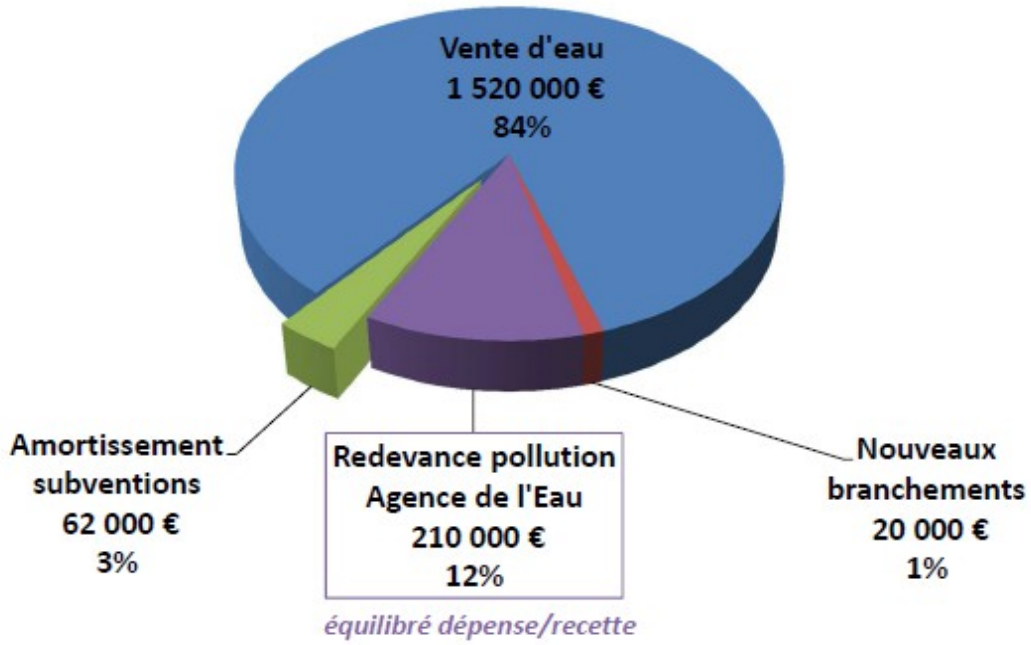

S'agissant de la redevance pollution, elle est transparente puisque nous sommes juste là pour encaisser mais nous la reversons immédiatement à l'Agence de l'Eau.

S'agissant de l'évolution de la vente d'eau, en m3 nous sommes sur un prévisionnel, nous sommes repartis sur l'estimation de 2013 à 1071 000 m3 et donc, pour un montant de 1 520 000 € de la même marnière, équivalent à ce qui était prévu en 2013.

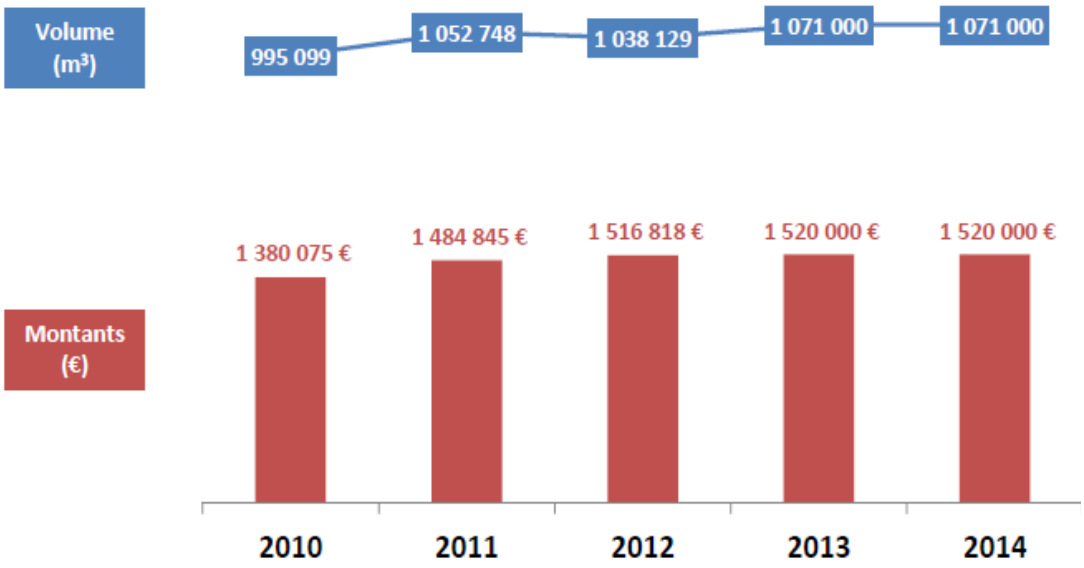

La diapositive suivante permet d'avoir un comparatif de l'eau. Une étude sur le prix de l'eau a été réalisée par la Confédération générale sur le logement, il était donc intéressant de pouvoir repositionner ANNONAY par rapport au résultat de cette étude, vous avez donc un prix national à 4,15 €, pour une référence de 120 m3, consommation moyenne d'un ménage et cela tout compris, eau et assainissement ainsi que les différentes taxes.

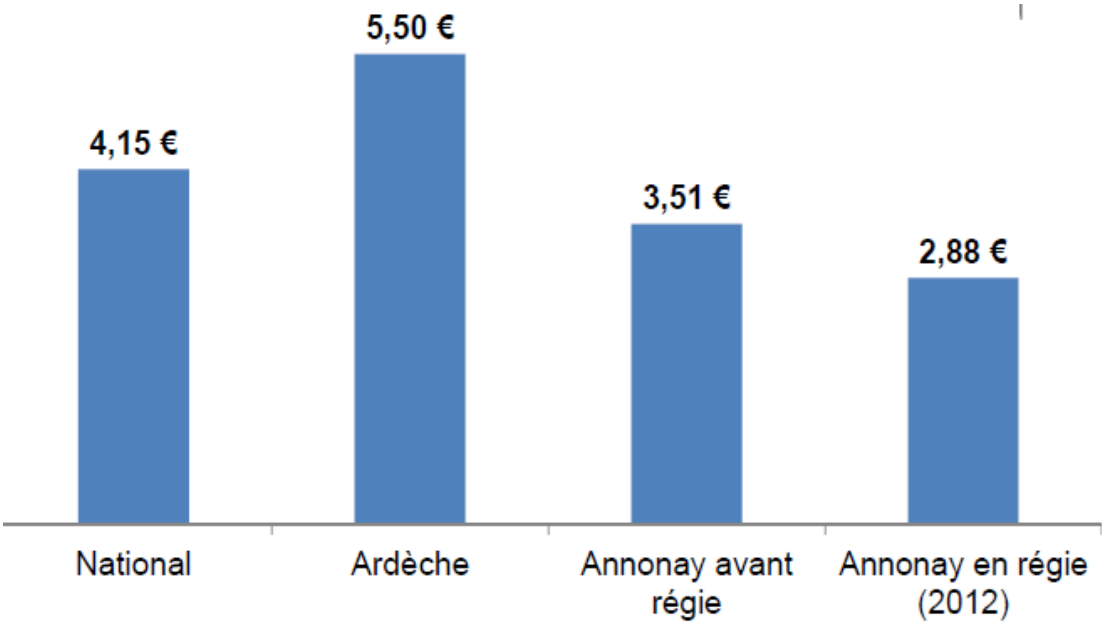

Nous avons donc en Ardèche un prix de 5,50 € le m3, un prix d'ANNONAY avant la régie à 3,51 € et donc le prix actualisé en 2012, à 2,88 € si l'on regarde pour une consommation de 120 m3, cela représente une facture à ANNONAY à 345 € alors qu'au niveau national, elle est à 498 €.

La diapositive suivante présente les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 812 000 €, on peut voir 39 % qui correspondent aux prestations assurées par la SAUR et que les charges de personnel représentent 7%, soit un montant de 132 000 € et les autres charges à caractère général, 11 % soit un montant de 193 400 €.

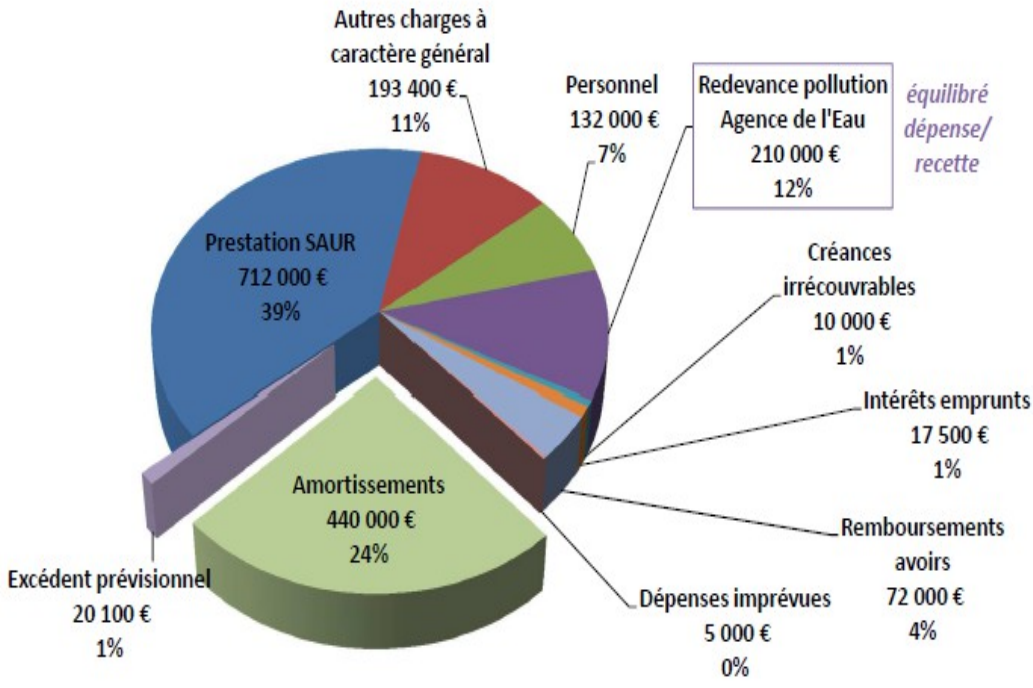

En synthèse, je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit, dépenses réelles pour 1 351 900 €, si l'on fait un comparatif par rapport au BP 2013, nous sommes à + 95 950 € essentiellement dû à la redevance prélèvement qui augmente de 32 000 € et à la prestation SAUR qui augmente de 37 000 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2014		COMPARATIF BP 2013	
Charges à caractère général	905 400 €	*+80 450 €*	Redevance prélèvement : 32 000 € Prestation SAUR : 37 000 €
Charges de personnel	132 000 €	*+18 000 €*	
Atténuation de produits	210 000 €	*0 €*	
Autres charges de gestion courante	10 000 €	*-23 000 €*	
Charges financières	17 500 €	*-1 500 €*	
Charges exceptionnelles	72 000 €	*+22 000 €*	
Dépenses imprévues	5 000 €	*0 €*	
DEPENSES REELLES :	**1 351 900 €**	**+ 95 950 €**	

On peut voir sur le graphique suivant l'évolution des dépenses de fonctionnement, à la fois les CA et les BP, nous pouvons donc voir qu'au niveau des CA nous sommes constants sur les trois dernières années, il manque bien sûr 2013.

Sur le BP, nous sommes également constants avec une petite hausse en 2014 que je viens de vous expliquer.

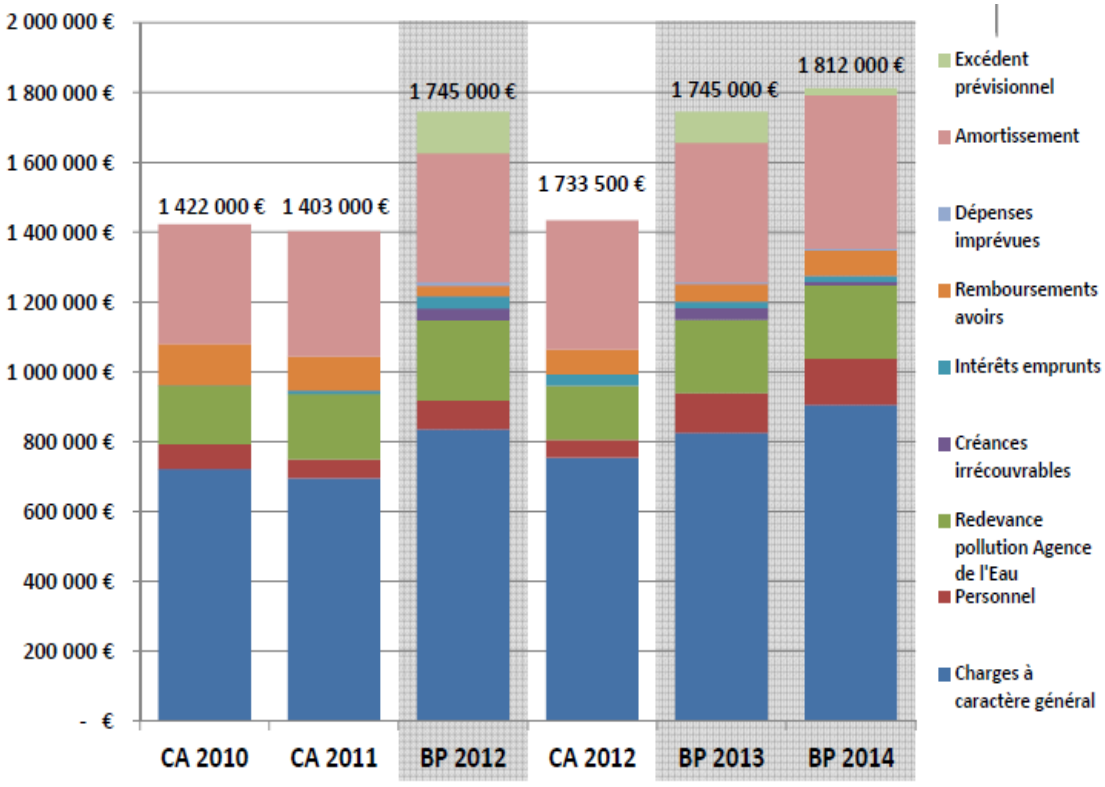

Sur les dépenses d'investissements, la section s'équilibre à 1 027 400 €, elle se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	903 900 €	Subventions d'investissement	36 000 €
Remboursement capital emprunts	51 500 €	Emprunt d'équilibre	531 300 €
Dépenses d'ordre (amortissement)	62 000 €	Recettes d'ordre (amortissement)	440 000 €
Dépenses imprévues	10 000 €	Virement de la section d'exploitation	20 100 €
TOTAL	1 027 400 €	TOTAL	1 027 400 €

Une précision, l'emprunt d'équilibre sera bien sûr minoré au BS voire supprimé. Je rappelle que le dernier emprunt par la régie date de 2011.

Au niveau du programme d'investissement 2014, nous avons :

- ➔ **le renouvellement du réseau et amélioration de la pression pour un montant de 412 900 €,**
- ➔ **la réhabilitation et sécurisation des réservoirs pour 175 000 €,**
- ➔ **210 000 € concernant le barrage du Ternay,**
- ➔ **le renouvellement d'équipements sur la station pour 130 000 €**

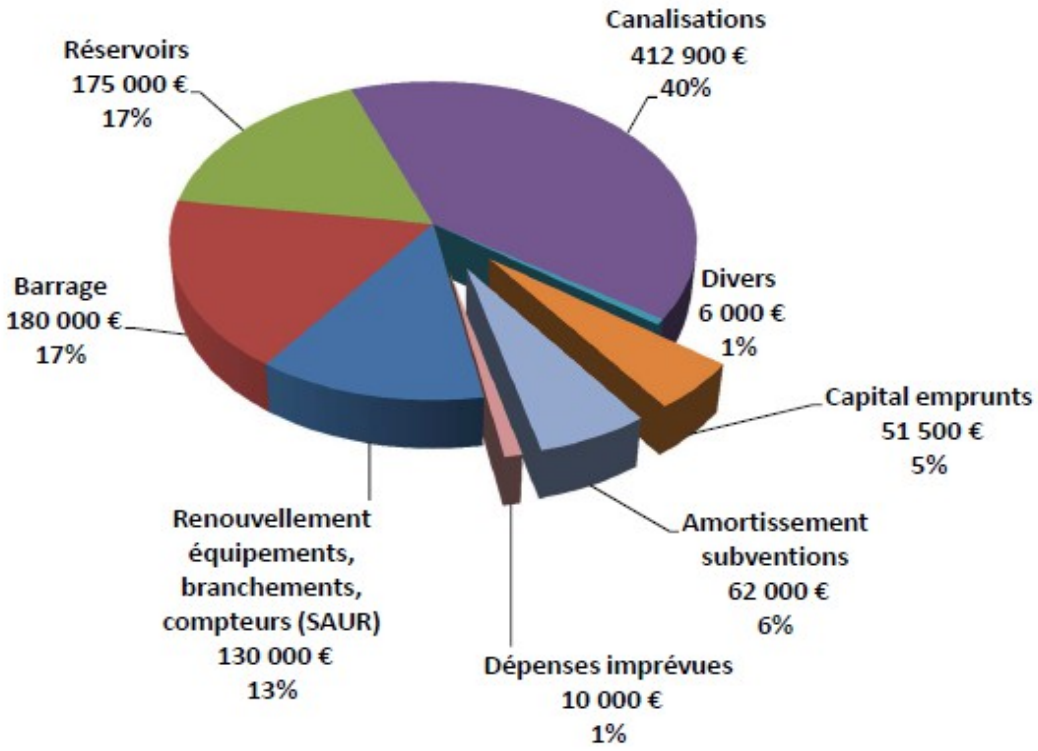

Ci-après, un graphique permettant de montrer l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2011, avec une augmentation sur 2014 de près de 150 000 €.

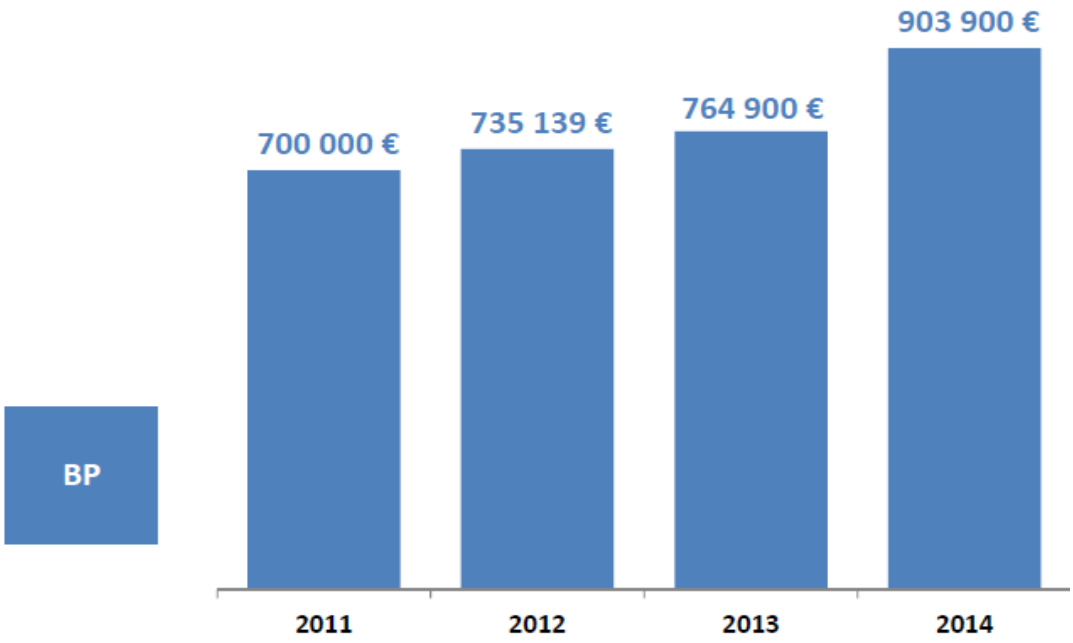

Le graphique suivant montre les recettes d'investissements, d'un montant total de 1 027 400 € , je rappellerai que l'eau potable est très peu financée, les financements sont essentiellement orientés sur l'assainissement.

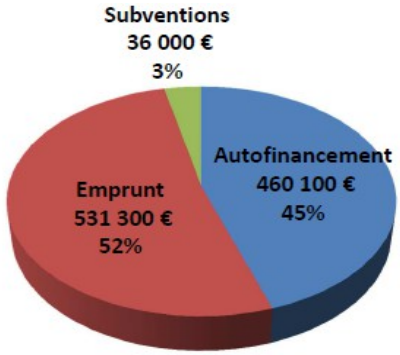

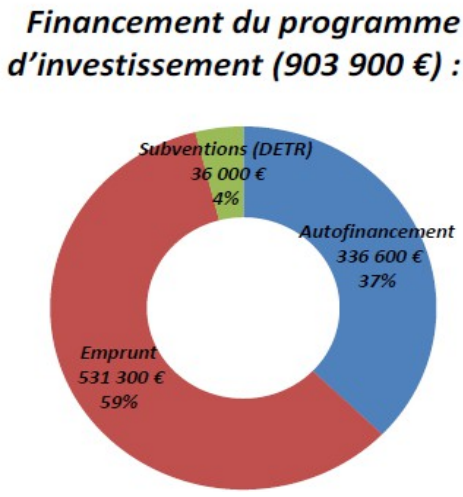

Monsieur Eric PLAGNAT

Je ne veux pas beaucoup débattre de ce budget mais je noterai encore une fois une augmentation des frais de personnel.

Sur le budget 2013, l'augmentation était de 40 % par rapport à 2012. Cette année, encore 15 % d'augmentation, « seulement » 15 %.

60 % en deux ans d'augmentation de frais de personnel Monsieur PLENET, c'est pas mal alors qu'effectivement, la SAUR gère quasiment tout et représente la plus grosse partie des dépenses de fonctionnement.

On retrouve, Ville, Régie, Communauté de communes partout les mêmes augmentations symptomatiques du personnel.

Monsieur Simon PLENET

Je voudrais quand même rappeler une chose, nous sommes dans une situation analogue à celle soulevée par Jean-Pierre sur la voirie, c'est-à-dire que sur l'eau pendant des années, il ne s'est rien fait, aucun travaux. Je ne vous donnerai qu'un chiffre, les dépenses réelles en 2007, c'était 41 127 €, les dépenses réelles au CA de 2012, ce sont plus de 700 000 € et forcément, Monsieur PLAGNAT, pour réaliser des travaux, il faut des équipes qui suivent, qui contrôlent le travail fait par les entreprises, qui préparent les cahiers des charges, qui soient présentes aux réunions de chantiers et donc, nous en avons convenu, cela a déjà présenté, le recrutement d'un technicien supplémentaire arrivé en cours d'année 2013 et qui sera à temps plein en 2014.

C'est la seule explication de l'augmentation des dépenses de personnel.

Je le rappelle, il y a 4 agents à la régie de l'eau lesquels sont mutualisés avec les services assainissement de la COCOBA et il y a une répartition au prorata des abonnés, nous payons un un tiers de cette masse salariale et avons deux agents à temps plein sur l'eau, voilà le personnel de la régie municipale de l'eau.

325.2013/REGIE MUNICIPALE D'EAU - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - EXERCICE 2014

Monsieur Simon PLENET, 3ème Adjoint, indique au Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2014 – Budget Annexe de le Régie de l'Eau se présente comme suit :

- ➔ **Section de Fonctionnement : 1 812 000,00 €**
- ➔ **Section d'Investissement : 1 027 400,00 €**

La reprise des résultats 2013 du budget annexe de l'eau et leur intégration dans le budget 2014 du budget Annexe de la Régie de l'Eau s'effectueront après l'adoption du Compte Administratif 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable, Emploi et Développement Local du 04 décembre 2013,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation du 10 décembre 2014,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

ADOPTE le Budget Primitif 2014 – Budget Annexe de la Régie de l'Eau – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	824 950.00	905 400.00	905 400.00	905 400.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	114 000.00	132 000.00	132 000.00	132 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	210 000.00	210 000.00	210 000.00	210 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	33 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 181 950.00	1 257 400.00	1 257 400.00	1 257 400.00
66	CHARGES FINANCIERES	19 000.00	17 500.00	17 500.00	17 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 255 950.00	1 351 900.00	1 351 900.00	1 351 900.00
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***89 050.00***	***20 100.00***	***20 100.00***	***20 100.00***
042	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***400 000.00***	***440 000.00***	***440 000.00***	***440 000.00***
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***489 050.00***	***460 100.00***	***460 100.00***	***460 100.00***
TOTAL		1 745 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	1 812 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 685 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00
Total des recettes de gestion des services		1 685 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des recettes réelles d'exploitation		1 685 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00	1 750 000.00
042	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***60 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***60 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***

TOTAL	1 745 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00	1 812 000.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)	1 812 000.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	398 100.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 000.00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 000.00	136 000.00	136 000.00	136 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	434 900.00	767 900.00	767 900.00	767 900.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		764 900.00	903 900.00	903 900.00	903 900.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 500.00	51 500.00	51 500.00	51 500.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des dépenses financières		60 500.00	61 500.00	61 500.00	61 500.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		825 400.00	965 400.00	965 400.00	965 400.00
040	***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***60 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***60 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***	***62 000.00***

TOTAL	885 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 027 400.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
13 16 23	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS EN COURS	89 280.00 307 070.00	36 000.00 531 300.00	36 000.00 531 300.00	36 000.00 531 300.00
Total des recettes d'équipement		396 350.00	567 300.00	567 300.00	567 300.00
106	Réserves				
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		396 350.00	567 300.00	567 300.00	567 300.00
021 ***040***	***Virement de la section d'exploitation*** ***OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS***	***89 050.00*** ***400 000.00***	***20 100.00*** ***440 000.00***	***20 100.00*** ***440 000.00***	***20 100.00*** ***440 000.00***
Total des recettes d'ordre d'investissement		***489 050.00***	***460 100.00***	***460 100.00***	***460 100.00***
TOTAL		885 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00	1 027 400.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 027 400.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	398 100.00

Administration générale

326.2013/ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY - RAPPORT D'ACTIVITÉS - PÉRIODE DU 1ER JUIN 2012 AU 31 MAI 2013 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-401 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay a transmis le rapport d'activités pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je préciserai que pour cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote, le Conseil Municipal doit constater qu'il est pris acte et je laisserai la parole au Président de la Communauté de Communes avec une petite interrogation, c'est peut-être la dernière fois que nous l'appellerons Président de la Communauté de Communes puisque le Préfet de l'Ardèche a signé l'arrêté préfectoral portant transformation de la Communauté de communes en Communauté d'agglomération et donc, au 1er janvier 2014, comme nous l'avions prévu, dans les délibérations et après validation des services de l'Etat, notre intercommunalité passera ce cap de la communauté d'agglomération, c'est d'autant plus à mettre au crédit du Président que c'est aussi lui qui, il y a quelques années avait transformé le District Urbain en Communauté de Communes et je crois que s'il y a un homme de l'intercommunalité, il est avec nous ce soir, Monsieur TOURNAYRE.

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

Merci Monsieur le Maire.

Vous avez pu prendre connaissance du rapport d'activités adopté à l'UNANIMITÉ par les Conseillers communautaires le 27 septembre.

En introduction au débat, je voudrais simplement ce soir insister sur ce qui nous amène à développer des actions publiques à l'échelle du Bassin.

Une récente analyse de l'INSEE (Lettre n° 205 – septembre 2013) sur les dernières périodes permettent d'affirmer que notre Bassin de vie participe à l'Agglomération Lyonnaise. Les déplacements journaliers de population, les transports de marchandises, bref les échanges économiques, mais aussi les formations, les liens culturels se font avec Lyon.

Durant ces dernières années, la population de notre Bassin a été en croissance constante et régulière. C'est la ville d'Annonay qui accueille majoritairement les nouveaux habitants, les plus jeunes en général. Ensuite, au bout d'une dizaine d'années ces familles s'installent dans les communes voisines.

C'est une réalité qui guide notre construction intercommunale : plus que dans sa ville, le citoyen vit à l'échelle de son bassin. Il peut travailler à Vernosc, vivre à Vanosc, son enfant va au collège à Annonay, il pratique un sport à Davézieux et utilisera la déchetterie de Villevocance... L'essor de l'intercommunalité est une réponse innovante à la prise en compte de ce nouveau défi : agir à l'échelle pertinente.

La modification de nos ressources fiscales traduit cette réalité. En nous transférant les taxes prélevées sur les ménages par le Conseil Général, le précédent gouvernement nous a fait obligation de considérer les habitants comme des acteurs du développement du territoire.

Je vais répéter une nouvelle fois que la Communauté de communes du bassin d'Annonay n'a pas augmenté et n'augmentera pas ses taux d'imposition. La fiscalité se répartit de la manière suivante :

Nous avons trois taxes sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir de taux :

- **La taxe additionnelle sur le foncier non-bâti qui rapporte 59 377 €,**
- **Les IFER (les impositions forfaitaires des réseaux) qui rapportent 112 284 €**
- **et la CVAE (Contribution de la valeur ajoutée des entreprises) qui rapporte 1 785 386 €.**

Nous avons maintenu le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 26,41%.

En 2009 les entreprises du Bassin payaient 9 896 385 € de taxe professionnelle unique. Aujourd'hui, elles paient 4 058 425 € de CFE et 1 785 386 € de CVAE, soit au total une baisse pour elles, de 41 %.

Afin de « compenser » la disparition de la TP, la COCOBA perçoit également d'autres recettes fiscales (IFER) et deux dotations spécifiques de l'Etat (DCRTP et FNGIR) pour 1 215 907 € mais qui sont figées dans le temps.

Le taux de la Taxe d'habitation (TH) est resté à 9,01%, et rapporte 3 792 760 €. Le taux de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) n'a pas bougé de 3,90 %, et rapporte 16 552 €.

Le taux de la Taxe sur le foncier bâti (TFB) est toujours de 0%. Et ne rapporte rien, bien sûr.

Pour mémoire, l'Attribution de Compensation reversée aux Communes en 2013 s'est élevée à 7 087 451 €.

La COCOBA a pris en compte cette donnée financière essentielle et développe la prise en charge de services à la population. Au quotidien, que ce soit la gestion des déchets, la gestion des équipements destinés à l'éducation physique et sportive, la programmation culturelle, les établissements d'accueil de personnes âgées, la mise en place d'un relais d'assistants maternels, nos actions pour la population sont équitablement réparties sur le Bassin.

Depuis 2008, nous avons fortement investi dans des travaux non délocalisables :

- ➔ **La construction de l'aire d'accueil des gens du voyage, la mise en place de la signalétique, les aires d'accueil de campings cars à Boulieu et à Vanosc, la réhabilitation du Théâtre, le réaménagement du Parc de la Lombardière ou l'amélioration des équipements sportifs (la salle de gymnastique Régis ROCHE, la Halle Guy LACHAUD, les gymnases du Zodiaque et de la Lombardière et surtout, la piscine de Vaure).**

- ➔ **La création de la déchetterie d'Annonay, la réhabilitation de la déchetterie de Vernosc, l'installation des containers semi-enterrés ou des colonnes de tri pour la collecte sélective,**

- ➔ **Dans le cadre de la protection des milieux et de l'amélioration du service rendu aux usagers, la régie d'assainissement a engagé 6.4 millions € HT depuis 2010.**

- ➔ **En 3 ans, nous avons créé environ 15 km de réseau (essentiellement du réseau de transfert), réhabilité environ 2 km et mis en séparatif environ 5 km et créé 3 steps.**

- ➔ **Je rappelle simplement les travaux d'aménagement de la zone de Marenton, de La Peyre à Annonay, de Massas à Saint Clair, de la Détourbe à Vocance, du Mas à Davézieux, les locaux artisanaux de VANOSC, des aides à l'investissement aux entreprises ou la piste d'apprentissage de la moto à Davézieux. C'est plus de 4 millions et demi investis en 4 ans.**

Entre 2008 et 2013, tous budgets confondus, la Communauté de communes du bassin d'Annonay a investi près de 20 millions d'euros pour les habitants et les entreprises du territoire.

La Communauté de communes s'attache à préserver le niveau d'épargne de son budget principal, gage d'une capacité d'autofinancement maintenue et qui pourra concourir à une structure fiable du financement de ses investissements. Depuis que les compétences de la Cocoba sont celles qui sont aujourd'hui les siennes, l'épargne nette de l'intercommunalité se maintient : 668 000 € en 2010, 1 071 en 2011, 884 en 2012.

Je n'ai pas oublié que les emprunts d'aujourd'hui seront les impôts de demain. Le recours à la dette est volontairement limité. L'encours de dette pour le budget principal est de 40 €/habitant, contre 162 € au niveau régional et 157 € au niveau national.

La cohésion des élus s'est faite autour de la volonté de travailler ensemble pour construire un Bassin solidaire et moderne. Nous avons, ensemble, au-delà des convictions et dans le respect mutuel de ces différences, dans l'intérêt général du Bassin et de ses habitants, construit à la bonne échelle, souvent en innovant pour la qualité de vie et l'attractivité de la Communauté de communes du bassin d'Annonay.

Au cours de ce mandat nous avons recréé la confiance, entre élus d'abord. Finie la guerre entre le Maire d'Annonay et le Président de la Communauté de communes, finie la guerre entre Annonay et Davézieux.

Nous avons retrouvé la confiance des administrations, du Département, de la Région, des autres collectivités, des consulaires.

Nous avons des rapports constructifs avec nos voisins. De Bourg Argental à Serrières avec les Drômois comme avec les Isérois.

C'est dans ce climat de respect et de volonté partagée de développement durable que nos entreprises industrielles ont affronté la crise.

Des fabrications ont disparu : le papier calque, les enveloppes. Beaucoup de petites et moyennes entreprises souffrent. C'est dans ces conditions que malgré tout, parce qu'elles veulent avoir un avenir dans notre Bassin, ces entreprises lancent des nouveaux produits, qu'elles investissent, et qu'elles embauchent… Avec la Communauté de communes à leurs côtés.

Monsieur François SIBILLE

Nous prenons acte de ce rapport d'activités. Simplement, quelques remarques sur ce rapport, tout d'abord j'ai constaté sans surprise que le développement économique n'était pas inscrit comme priorité absolue dans les objectifs de la CCBA.

J'ai plus entendu parler et lu, du développement durable qui doit être le fil conducteur de cette intercommunalité, bien entendu, nous y sommes favorables mais avant de faire du développement durable, il faut aussi créer de la richesse et c'est un peu regrettable que ce ne soit pas la priorité absolue comme je viens de le dire.

La deuxième, concerne la mutualisation des services qui aurait dû nous conduire à des économies d'échelles. Malheureusement il n'en est rien, on vient de le constater, les frais de personnel augmentent simultanément dans les deux structures.

Et la fiscalité ne baisse pas. On peut légitimement s'interroger sur les choix politiques qui sont faits. Où sont les économies annoncées ? nous les attendons toujours.

Aucun service supplémentaire n'est apporté aux citoyens. Et pourtant les dépenses augmentent.

Il est difficile d'admettre une dérive comme celle-ci qui est permanente.

Monsieur Jean Claude TOURNAYRE

Oui Monsieur le Maire, il est difficile de répondre sur ce ton là parce-que je crois que la démonstration est faite de la mauvaise foi de nos collègues et de leur aplomb dans leurs affirmations, systématiquement ce sont les mêmes propos qui reviennent et la même attitude. Je pense qu'effectivement nous ne partageons pas les mêmes choix politiques mais ce n'est pas grave, c'est fondamental et c'est même le sens d'une bonne démocratie, vous êtes à droite, foncièrement ancrés dans vos convictions et prêts à dire tout et n'importe quoi pour démontrer que ceux qui ne sont pas avec vous, sont dans l'erreur donc, vous développez un certain nombre de sujets.

Tout à l'heure, je n'ai pas voulu intervenir mais j'y reviendrai un peu quand même, vous travestissez l'histoire et moi, cela me blesse profondément, je crois que systématiquement, vous racontez les choses à l'envers.

Aujourd'hui, le développement économique, pour ce qui est dans les outils de la communauté de communes, reste fondamental, la création d'emplois, de richesses sur ce territoire est bien un objectif que tout le monde peut partager après, il faut savoir qui fait quoi ?

S'il faut faire croire comme certains l'ont fait à une époque que ce sont les collectivités qui créent la richesse et qui par décret créent des entreprises sur ce territoire, vous êtes dans l'erreur et si vous le prétendez, vous avez complètement faux, nous notre rôle est d'accompagner le développement des entreprises par la qualité des infrastructures et par les moyens que l'on peut mettre en place afin de rendre ce territoire attractif.

Effectivement, et je n'ai pas peur de le dire, il y a un programme culturel intéressant sur ce territoire, c'est parce-qu'il y a un hôpital, c'est parce-qu'il y a des écoles, que les gens ont l'envie et la volonté d'habiter ici, c'est parce-que notre environnement est beaucoup plus agréable que celui de la Vallée du Rhône, que des gens viennent vivre ici, créent leur activité ou la développent ou créent leur entreprise, cela parce-que nous avons un bassin d'emploi justement disponible qu'il y a aujourd'hui, des entreprises qui se développent.

Après, nous sommes sur un territoire industriel qui a connu un sinistre monumental car l'activité manufacturière classique a été la première touchée dans la crise financière que nous avons traversée.

Je crois que les chefs d'entreprises de ce secteur d'abord, contrairement à ce que vous dites, sont dans un climat de confiance avec leurs institutions et avec la Communauté de Communes et donc, se sont battus et se démènent au maximum pour trouver des solutions à la crise.

Quant à vos critiques sur nos coopérations entre communes car il n'y a pas que la commune d'Annonay aujourd'hui, qui bénéficie des services mutualisés amenés à nos concitoyens, je pense qu'ils sont nombreux, j'en ai fait la liste que je ne détaillerai pas car je ne souhaite pas alourdir le débat mais, je crois qu'aujourd'hui concrètement, les Annonéens savent ce que nous avons apporté , que nous agissons dans le but d'améliorer la situation, que nous faisons plus que ce qui était fait auparavant.

Monsieur Eric PLAGNAT

J'entends la réponse de Monsieur TOURNAYRE, j'ai écouté l'intervention de François SIBILLE, il y a effectivement des prises de position, des points de vue notamment sur l'importance que doit avoir le développement économique.

Par contre, je n'ai pas entendu d'insultes dans le discours de François SIBILLE, je trouve que votre discours Monsieur TOURNAYRE, était pour le coup très loin du débat démocratique et de l'expression d'idées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le rapport ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport susmentionné, Monsieur le Maire étant chargé d'adresser le dossier en Sous-Préfecture, ainsi que la présente délibération à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

PRECISE que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Celui-ci est également tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, à l'Hôtel de Ville auprès du service « Assemblées », aux jours et heures d'ouverture de la Mairie d'Annonay.

327.2013/ADMINISTRATION GENERALE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE POUR L'ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL, D'EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION ET D'ENTRETIEN - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal que dans l'optique d'une meilleure gestion des deniers publics et d'une cohérence dans les vêtements de travail des agents de la Ville et de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la commune d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay souhaitent constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail, d'équipements individuels de protection et d'entretien.

La commune d'Annonay sera le coordonnateur de ce groupement. A ce titre, elle sera chargée d'organiser l'ensemble de la procédure en concertation avec la COCOBA.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Monsieur François SIBILLE

J'étais déjà intervenu précédemment à ce sujet. Les groupements de commande ont des vertus, nous n'y sommes pas opposés, mais ils ont aussi des travers. Ils présentent notamment le risque d'écarter les petites et moyennes entreprises locales qui n'ont pas la structure adéquate pour y répondre, et ceci au profit de grands groupes.

Le marché de travaux concernant la réfection des trottoirs de l'avenue de l'Europe, confié à l'entreprise COLAS en est l'illustration.

Il faut prendre garde à ce que j'appellerai des « fausses » économies.

En effet, une entreprise locale paie des impôts locaux, elle fait travailler elle-même d'autres entreprises locales, elle s'inscrit dans le tissu social, elle participe au monde associatif bref, il faut bien peser tous les éléments, et ce qui peut apparaître au départ comme une économie, peut se solder par une perte bien plus importante pour la collectivité.

Pour nous, faire travailler les entreprises locales est une question de principe. Certains ministres prônent le Made in France nous, nous prônons le « Made in Annonay ».

Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur SIBILLE, cela va peut-être nous faire un point commun, non sur le vote mais je vous invite à reprendre l'ensemble des marchés que nous avons passés depuis le début de notre mandat, sans refaire le débat sur les dépenses d'équipement mais vous verrez que l'immense majorité a bénéficié à des entreprises d'Annonay.

Je mets juste un bémol à ce que vous avez dit, pour nous, faire travailler des entreprises locales, est une question de principe, cela est vrai mais cela est aussi une question de droit et de respect du Code des Marchés Publics évidemment.

En tous cas, soyez assuré que la quasi totalité des marchés a bénéficié à des entreprises du bassin mais j'ai bien noté votre vote contre cette convention et ce groupement de commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics, issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la commune d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et portant sur l'acquisition de vêtements de travail, d'équipements individuels de protection et d'entretien.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

DESIGNE Madame Antoinette SCHERER et Monsieur François CHAUVIN respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la commune d'Annonay.

328.2013/ADMINISTRATION GENERALE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHE DE PRODUITS ET PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal que dans l'optique d'une rationalisation des prix des produits et petits matériels d'entretien, la commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaitent la mise en place d'un groupement de commandes qui sera entériné par la signature d'une convention constitutive de groupement tripartite.

Aux termes de cette convention (ci-jointe) qui fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché, la commune d'Annonay sera désignée « coordonnateur ». A ce titre, elle sera chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire en concertation avec la COCOBA et le CCAS.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il est proposé de désigner Monsieur François CHAUVIN en qualité de membre titulaire et Madame Antoinette SCHERER, membre suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du groupement de commandes.

La procédure à mettre en œuvre sera la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics, issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de l'acquisition de produits et petits matériels d'entretien.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

DESIGNE Monsieur François CHAUVIN et Madame Antoinette SCHERER respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de procédure adaptée du groupement de commandes pour la commune d'Annonay.

329.2013/ADMINISTRATION GENERALE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR EXECUTION DE TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal qu'à la suite de l'effondrement le 11 mars 2013 d'une partie d'un mur de soutènement de la terrasse d'une propriété située 12 montée du Savel à ANNONAY appartenant à M.et Mme Frédéric BARBE, une procédure de péril imminent prévue par les dispositions des articles L511-2 et L511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation a été mise en place par la commune en lien avec le Tribunal Administratif de Lyon.

Celle-ci a donné lieu à un premier arrêté de péril imminent du 25 mars 2013 enjoignant les propriétaires à faire procéder aux travaux de sécurisation définitive des lieux au plus tard dans les deux mois, soit le 26 mai 2013.

Afin de tenir compte des difficultés liées au particularisme de ce sinistre, et en raison d'une procédure parallèle en expertise judiciaire sollicitée par les époux BARBE pour déterminer les causes de celui-ci, différents arrêtés prolongeant les délais accordés initialement ont été pris les 24 mai, 25 juin et 29 août 2013.

Le 16 septembre 2013, Monsieur CHAUMIER, Expert et « homme de l'art » dans le cadre de la procédure de péril imminent et compte tenu de la réalisation par les époux BARBE de travaux provisoires de sécurisation des lieux, a autorisé la réduction du périmètre de sécurité et la réintégration de leur domicile par ces derniers sous réserve du respect de certaines conditions de sécurité et a précisé que d'autres travaux restaient à effectuer pour assurer la sécurité publique.

Ainsi, le dernier arrêté de péril imminent du 27 septembre 2013, enjoignait les propriétaires d'effectuer avant le 20 novembre 2013 *« les travaux permettant de mettre fin durablement à l'état de péril imminent... »* et précisait *« à l'expiration de ce délai....la commune fera réaliser les travaux aux frais et risques de Monsieur et Madame BARBE »*

Par acte du 22 novembre 2013, Me MASSE, Huissier de Justice, a constaté qu'aucun travaux n'avaient été engagés sur le site.

Les travaux n'ayant pas été réalisés dans les délais impartis, il appartient au maire, par décision motivée, de faire procéder d'office à leur exécution de les faire réaliser.

Cette obligation découle tant de ses pouvoirs de police généraux afin *«...d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques... »* (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) que de ses pouvoirs de police spéciaux (article L511-1 à 3 du Code de la Construction et de l'Habitation).

En vertu des dispositions de l'article L511-4 du Code de la Construction et de l'Habitation « *les frais de toute nature, avancés par la commune lorsqu'elle s'est substituée aux propriétaires ou copropriétaires défaillants, en application des dispositions des articles L. 511-2 et L. 511-3, sont recouvrés comme en matière de contributions directes ».*

Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, ces travaux, considérés comme des opérations d'investissement réalisées pour le compte de tiers et effectués aux lieu et place d'un tiers défaillant, doivent être budgétés et faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal acceptant l'intervention et définissant ses modalités.

Les travaux, dont le montant a été estimé à 150.000 €, consistent donc à mettre fin durablement à l'état de péril imminent. Cette dépense, comme tous travaux effectués pour le compte de tiers, verra une recette en parallèle et ne grèvera de ce fait pas le budget de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur Daniel MISERY

Simplement, pour des raisons personnelles, je ne participerai pas à l'examen de cette délibération.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous nous l'aviez indiqué et je crois qu'effectivement, cela est prudent en termes de jurisprudence et je vous en remercie.

Le 11 MARS 2013, une partie d'un mur de soutènement d'une terrasse d'une propriété située 12 montée du Savel s'est effondrée et nous avons mis en place une procédure de péril imminent.

Plutôt que de vous lire la délibération qui reprend les éléments juridiques, je veux revenir sur la chronologie de ces événements :

- ➔ **Donc, le 11 MARS 2013, des mesures d'urgence ont été prises par nos services en lien avec la gendarmerie et les pompiers et,**

- ➔ **le 12 MARS 2013, la commune a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Lyon pour la désignation d'un expert, une ordonnance du Tribunal Administratif de Lyon a désigné M. CHAUMIER en qualité d'expert « homme de l'art » afin de se prononcer sur le péril grave et imminent.**

  Nous avions fait cette démarche auprès du Tribunal Administratif afin de sécuriser l'arrêté de péril que nous imaginions devoir prendre.

- ➔ **Le 20 MARS 2013, la compagnie d'assurances des propriétaires du logement concerné a saisi le Tribunal Administratif de Lyon en référé afin de demander une expertise judiciaire afin de déterminer l'origine et les causes du sinistre et des responsabilités en découlant.**

- ➔ **Le 25 MARS 2013, en tant que Maire, j'ai signé un arrêté de péril imminent enjoignant les occupants et propriétaires des lieux à faire procéder à des travaux de sécurisation définitive au plus tard dans les deux mois de la notification de l'arrêté, soit au plus tard le 26 mai 2013.**

- ➔ **Le 19 AVRIL 2013, le Tribunal Administratif de Lyon a désigné M. ROCHAS, expert-judiciaire avec pour mission de déterminer les causes du sinistre.**

- ➔ **Par la suite, nous avons commencé à recevoir un certain nombre de compte-rendus de réunions d'expertise : La première, en date du 14 MAI 2013 qui nous a amenés à prolonger l'arrêté de péril jusqu'à ce que les expertises soient terminées,**

- ➔ **Le 24 MAI 2013, nous avons pris l'arrêté n° 278 de prolongation des délais jusqu'au 1er juillet 2013 pour réalisation des travaux**

- ➔ **Le 04 JUIN 2013, nous avons reçu un second compte-rendu.**

- ➔ **Le 17 JUIN 2013, nous avons reçu un troisième compte-rendu.**

- ➔ **Le 25 JUIN 2013, nous avons pris un nouvel arrêté n° 369 de prolongation de délai de l'arrêté de péril n° 2 jusqu'au 31/08/2013 pour réalisation des travaux.**

- ➔ **Le 29 AOUT 2013, toujours dans l'attente du rapport définitif de l'expert qualifié d'homme de l'art et bien conscients des difficultés que peuvent rencontrer les propriétaires pour réaliser les travaux pendant la période estivale, j'ai pris un nouvel arrêté n° 530 de prolongation de délai de l'arrêté de péril n°3 jusqu'au 30/09/2013.**

- ➔ **Le 16 SEPTEMBRE 2013, l'«homme de l'art nous a autorisés à modifier l'arrêté de péril afin de réduire le périmètre de sécurité ce qui a permis de rendre disponibles les places de stationnement que nous avions dû condamner au bas de l'effondrement et a autorisé les propriétaires occupants des lieux, à réintégrer leur domicile sous certaines conditions de sécurité à respecter.**

- ➔ **Durant la période du 19 au 30 SEPTEMBRE 2013, un diagnostic a été conduit sur les réseaux par Sté HERA à la demande de l'expert judiciaire.**

- ➔ **Le 27 SEPTEMBRE 2013, j'ai signé un arrêté ultime de prolongation de péril imminent pour réalisation des travaux et le 03 OCTOBRE 2013, il a été autorisé, à une société de travaux publics, à la demande de l'assureur et des propriétaires occupants des lieux, à intervenir pour pour déblayer les gravats et ainsi rendre aux piétons, la Montée du Savel.**

➔ **Le 09 OCTOBRE 2013, le périmètre de sécurité a encore été réduit, à la suite de ces travaux de déblaiement pour définitivement ouvrir la Montée du Savel.**

➔ **Le 14 OCTOBRE 2013, nous avons été saisis d'un dernier compte-rendu sur les travaux.**

➔ **Et le 20 NOVEMBRE 2013, nous avons constaté que les délais accordés par le dernier arrêté du 27 septembre 2013 pour la réalisation des travaux destinés à mettre fin durablement à l'état de péril imminent étaient atteints.**

➔ **Le 22 NOVEMBRE 2013, constat a été fait qu'aucun travaux de sécurisation sur la partie relevant du domaine privé n'avaient été engagés.**

➔ **Le 25 NOVEMBRE 2013 l'expert-judiciaire a rendu son rapport en précisant que « *L'effondrement du mur de soutènement est dû aux eaux des regards des réseaux eaux usées/eaux vannes/eaux pluviales fuyards de la parcelle des propriétaires et occupants de la maison concernée et que ces regards et ces réseaux d'eaux se sont accumulés en partie basse du mur entre la voûte et le soutènement fragilisant ainsi la jonction entre la voûte de la cave et le mur de l'impasse et entraînant le basculement d'un bloc principal et l'effondrement des terres à la suite. Les investigations et constats réalisés ont démontré qu'il n'y avait aucun lien entre le réseau public de la Montée du Savel et le sinistre situé bien au dessus en amont.* »**

Je dois préciser qu'une autre expertise a démontré qu'il n'y avait pas de lien entre les réseaux privés des propriétés attenantes et le sinistre.

Dans la mesure où le délai du 20 novembre est passé et en répétant que nous avons voulu évidemment, prolonger ces arrêtés 4 fois successivement afin de permettre aux propriétaires de réaliser les travaux, je vous demande aujourd'hui, de m'autoriser à faire exécuter des travaux d'office pour compte de tiers, ceux ci sont estimés à environ 150 000 € budgétairement, c'est une opération considérée comme blanche dans la mesure où les travaux seront inscrits en dépenses mais aussi en recettes puisque lorsqu'il y a exécution d'office, il y a aussi émission d'un titre de recouvrement afin que les travaux soient payés et en particulier, par les propriétaires ou leur assureur.

Il est évident que les travaux ne seront pas réalisés la semaine prochaine puisque, avant de réaliser de tels travaux sur un tel ouvrage, il y a aussi au-delà de l'expertise sur les causes du sinistre, la nécessité de réaliser une étude aussi approfondie afin de savoir ce que les entreprises vont faire.

Il est aussi évident que dans l'intervalle entre aujourd'hui et le moment où la commune serait amenée à effectuer les travaux de manière effective, si les propriétaires souhaitent et lancent les travaux de reconstruction, de leur propriété eux-mêmes, nous sommes évidemment ouverts à tout accord amiable ce qui est la moindre des choses. Si nous n'avions pas été ouverts à un accord amiable, nous n'aurions pas prolongé quatre fois l'arrêté de péril avec un report des dates systématique.

En synthèse, je vous demande de m'autoriser à engager la dépense estimée, à mettre en recouvrement les sommes dues et à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Par ailleurs, l'examen des faits ainsi que la chronologie que j'ai faite peut vous être remise dès la fin du Conseil si vous souhaitez en prendre connaissance.

Pour le rapport d'expertise, je parle sous le contrôle de nos services, il peut être consulté mais pas nécessairement remis. En tous cas, il est à votre disposition au secrétariat général.

VU les articles L.511-1, L.511-2 et L.511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de M. CHAUMIER, Expert du 16 septembre 2013,

VU le rapport de M. ROCHAS, Expert-judiciaire du 25 novembre 2013,

VU l'avis de la Commission Environnement Cadre de Vie du 4 décembre 2013

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

Et :

M. Daniel MISERY ne prenant pas part au vote.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la dépense estimée à 150 000 €, prévue budgétairement relative aux travaux pour compte de tiers défaillant et destinés à mettre fin durablement à l'état de péril imminent susmentionné.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les sommes dues par le propriétaires défaillant par l'émission des titres de recette correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge du dossier, à signer les documents relatifs à cette procédure ainsi que toutes les pièces y afférentes.

330.2013/RESSOURCES HUMAINES - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RECRUTEMENTS D'AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, indique au Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Les mouvements résultant de la promotion interne et des avancements de grade de l'année 2013 nécessitent l'ajustement du tableau des emplois et impliquent la création des postes suivants :

Grade	Caté-gorie	Nbre
Rédacteur principal 2ème classe	B	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1

Et la transformation des postes ci-après :

Poste existant remplacé	Caté-gorie	Nbre	Par poste suivant	Caté-gorie	Nbre
Attaché	A	1	Attaché principal	A	1
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	Rédacteur	B	1
Agent de maîtrise principal	C	1	Technicien	B	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique 1ère classe	C	1	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1

Professeur d'enseignement artistique	A	1	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1
ATSEM 1ère classe	C	1	ATSEM principal 2ème classe	C	1
ATSEM 1ère classe	C	1	ATSEM principal 1ère classe	C	1

L'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la Fonction Publique Territoriale sont principalement définies aux articles 3 à 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il convient donc, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de se donner la possibilité de recourir à des agents non titulaires sur les emplois permanents listés ci-après.

Il est précisé que ces recrutements ne génèrent pas de création de postes budgétaires supplémentaires.

Recrutement d'un agent non titulaire en application de l'article 3.3.2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984

Afin de poursuivre les actions engagées, il convient de recruter à compter du 1er janvier 2014, au sein du pôle « Développement du Territoire », un agent chargé des opérations d'aménagement financées dans le cadre de l'ANRU :

- ➔ projet de rénovation urbaine du Quartier du Zodiaque,
- ➔ projet de requalification du centre ancien d'Annonay dans le cadre du PNRQAD.

En cas de recours à un agent non titulaire, le recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminée de trois ans renouvelables à temps complet, sur un emploi de niveau de catégorie A, avec un indice de rémunération de 558.

Recrutement d'un agent non titulaire suite à une vacance d'emploi en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984

L'organisation du travail entre la Direction Générale et le Cabinet de Monsieur le Maire nécessite le recrutement d'un agent à compter du 1er février 2014 afin d'apporter dans ce contexte, un appui permanent et réactif à la Directrice Générale des Services.

En cas de recours à un agent non titulaire, le recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable à temps complet, sur un emploi de niveau de catégorie B, avec un indice de rémunération de 432.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est une délibération classique, 4 points d'explication :

- ➔ **Le premier pour la création d'un poste de Rédacteur principal 2ème classe et un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe : Il s'agit de personnels qui ont changé de grade, mais nous n'avons pas de poste ouvert pour les accueillir sur ce nouveau grade mais nous ne supprimons pas le grade qu'ils occupaient précédemment car nous savons que d'autres personnels de grade inférieur, même si et le terme n'est pas le plus approprié, vont être amenés à progresser, en tous cas, cela n'entraînera pas de recrutement.**

- ➔ **Le second point est qu'à la suite des avancements, un certain nombre de postes doivent être transformés :**

Poste existant remplacé	Par poste suivant
Attaché	Attaché
Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif principal 2ème classe

Etc... Cela aussi, à effectif constant.

➔ **Le troisième point concerne un agent non titulaire pour les opérations d'aménagement et donc, de conduite de travaux, il s'agit du remplacement d'un contractuel qui a eu l'opportunité de gagner sa région natale ou en tous cas, la région où vit sa famille et donc, afin de pouvoir le remplacer il faut que l'on puisse recruter sachant que par ailleurs, il s'agit d'une personne qui était affectée au Pôle Environnement et Territoire et que le poste que nous allons créer pour cette conduite de travaux, serait de manière hiérarchique, affecté au Pôle Développement du Territoire, d'où la nécessité d'une délibération.**

➔ **Et enfin, il s'agit du recrutement d'un agent non titulaire suite à une vacance d'emploi en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 sur un poste d'Assistante auprès de la Direction Générale et du Cabinet. En réalité, il s'agit de quelqu'un qui est en poste, qui est contractuel mais pour renouveler son contrat, il est nécessaire aussi de prendre une délibération afin de prolonger l'ouverture du poste temporaire.**

Monsieur Eric PLAGNAT

Oui, Monsieur le Maire, juste un point, effectivement les recrutements de remplacement concernent notamment le projet de rénovation urbaine du Quartier du Zodiaque, je tiens à rappeler, suite à l'intervention de Madame MAGAND tout à l'heure et la vôtre, que Madame MAGAND qui a sa fonction au niveau de VIVARAIS HABITAT est aussi Conseillère Municipale de la Ville d'Annonay et qu'à ce titre là, elle pourrait nous rendre des comptes.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis de la Commission Finances Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

APPROUVE l'ajustement du tableau des emplois comme susvisé.

AUTORISE les recrutements d'agents non-titulaires comme susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

COMMUNE D'ANNONAY

TABLEAU DES EMPLOIS MIS A JOUR AU 1ER DECEMBRE 2013 (titulaires)

Grades ou emplois	Catégorie	créé	pourvu	Dont TNC	Dont Mise à dispo
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Emploi de direction		**1**	**0**		
Directeur Général des services 10 à 20 000 hab.	A	1	0		
Attachés territoriaux		**10**	**10**		
Attaché principal	A	4	4		
Attaché	A	6	6		
Rédacteurs territoriaux		**15**	**15**	**0**	**0**
Rédacteur principal de 1ère classe	B	8	8		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	3		
Rédacteur	B	4	4		
Adjoints administratifs territoriaux		**40**	**39**	**0**	**0**
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	6		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	10	10		
Adjoint administratif 1ère classe	C	8	8		
Adjoint administratif 2ème classe	C	16	15		

FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs territoriaux		**6**	**5**	**0**	**0**
Ingénieur principal	A	4	4		
Ingénieur	A	2	1		
Techniciens territoriaux		**12**	**11**	**0**	**0**
Technicien principal de 1ère classe	B	5	5		
Technicien principal de 2ème classe	B	3	2		
Technicien	B	4	4		
Agents de maîtrise territoriaux		**43**	**43**	**0**	**0**
Agent de maîtrise principal	C	20	20		
Agent de maîtrise	C	23	23	1	
Adjoints techniques territoriaux		**112**	**106**	**17**	**1**
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	5		
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	13	13		
Adjoint technique de 1ère classe	C	22	18	4	
Adjoint technique de 2ème classe	C	72	70	13	1
Sous total		**173**	**165**	**17**	**1**

Grades ou emplois	Catégorie	créé	pourvu	Dont TNC	Dont Mise à dispo
FILIERE SPORTIVE					
Éducateurs territoriaux des A.P.S.		**6**	**4**	**0**	**0**
Éducateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	4	4		
Éducateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	1	0		
Éducateur des A.P.S.	B	1	0		
Sous total		**6**	**4**	**0**	**0**

FILIERE CULTURELLE					
Emplois musique		**18**	**18**	**9**	**0**
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0	0		
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	0	0	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	17	17	8	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0		
Emplois archives		**1**	**1**	**0**	**0**
Attaché de conservation de cl normale	A	1	1		
Sous total		**19**	**19**	**9**	**0**

FILIERE SOCIALE					
Agents spécialisés des écoles maternelles		**18**	**17**	**16**	
ATSEM principal de 1ère classe	C	2	2	1	
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	2	2	
ATSEM 1ère classe	C	14	13	13	
Sous total		**18**	**17**	**16**	

FILIERE ANIMATION					
Adjoints d'animation		**1**	**1**	**0**	**0**
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	1	1		
Sous total		**1**	**1**	**0**	**0**

FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chefs de service de police municipale		**1**	**1**	**0**	**0**
Chef de service de police municipale de classe sup	B	1	1		
Agents de police municipale		**7**	**5**	**0**	**0**
Chef de police	C	0	0		
Brigadier chef principal	C	4	4		
Brigadier	C	1	0		
Gardien	C	2	1		
Garde champêtre		**1**	**1**	**0**	**0**
Garde champêtre chef	C	0	0		
Garde champêtre principal	C	1	1		
Sous total		**9**	**7**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL		**292**	**277**	**42**	**1**

COMMUNE D'ANNONAY

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1ER DECEMBRE 2013

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	NOMBRE	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
Attaché territorial	1	A	ADM	661	3-3-2°
Attaché territorial	1	A	ADM	728	CDI
Attaché territorial	1	A	COM	534	3-1
Collaborateur de cabinet	1	A	CAB	754	art110 (loi 26/01/1984)
Attaché territorial	1	A	URB	558	3-2
Rédacteur	1	B	ADM	432	3-2
Rédacteur	1	B	ADM	314	3-2
Assistant d'enseignement artistique ppal 1e cl.	1	B	CULT	471	3-1
Assistant d'enseignement artistique	4	B	CULT	343	3-1
Assistant d'enseignement artistique	2	B	CULT	350	3-1
Technicien	1	B	TECH	527	3-2
Technicien	1	B	TECH	475	3-1
Adjoint adminitratif 2ème cl	1	C	TECH	309	3-1
Adjoint adminitratif 2ème cl	1	C	ADM	309	3-1
Adjiont technique 2ème cl	1	C	CULT	309	3-1
Adjiont technique 2ème cl	1	C	SPORT	309	3-1
TOTAL GENERAL	**20**				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM :	Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
FIN :	Financier
TECH :	Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
URB :	Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV :	Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
COM	Communication
S :	Social (dont aide sociale)
MS :	Médico-social
MT :	Médico-technique
SP :	Sportif
CULT :	Culturel (dont enseignement)
ANIM :	Animation
RS :	Restauration scolaire
ENT :	Entretien
CAB :	Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice majoré de la fonction publique ou en euros annuels bruts

Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-1 : *remplacement temporaire de fonctionnaire*

3-2 : Faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

3-3 1° : Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3 2° : Emplois de niveau de catégorie A

110 : article 110

331.2013/RESSOURCES HUMAINES - RECENSEMENT DE LA POPULATION- CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Afin de réaliser les opérations de recensement 2014, Monsieur Frédéric FRAYSSE, Conseiller Municipal Délégué, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer trois emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps complet, pour la période courant de début janvier à fin février 2014.

Les agents seront rémunérés sur la base suivante :

- ➔ 1,30 € par feuille de logement complétée,
- ➔ 1,80 € par bulletin individuel complété.

Ces agents recenseurs percevront le forfait suivant de :

- ➔ 80 € au titre des frais de transport et de téléphone,
- ➔ 75 € au titre des séances de formation et de la tournée de reconnaissance.

Par ailleurs, deux agents de la collectivité sont désignés pour l'organisation et le contrôle des opérations de recensement, il s'agit de :

- ➔ Madame Chantal GACHE - Coordonnateur,
- ➔ Madame Béa AIFA - Adjoint du Coordonnateur.

Il est également précisé qu'une indemnité de 200 € pour le coordonnateur et de 115 € pour son adjoint sera versée pour l'année 2014.

Le total de ces indemnités correspond globalement à l'enveloppe attribuée par l'Etat pour la réalisation des opérations de recensement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions proposées dans le cadre des opérations de recensement 2014.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Education – jeunesse

332.2013/EDUCATION JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2012/2015

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, indique au Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse, signé entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, les communes du territoire intercommunal et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2012-2015 a prévu l'intégration par le biais d'un avenant, d'actions nouvelles qui se développeraient durant la durée du contrat.

Les modalités de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse n° 201200062 à conclure entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la commune d'Annonay et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche sont présentées dans le document annexe.

Il est entendu que cet avenant ne modifie pas le terme initial du Contrat Enfance Jeunesse qui reste fixé au 31 décembre 2015.

Dans le cadre du volet jeunesse, un avenant est donc proposé pour la commune d'Annonay, celui-ci comporte les trois nouvelles actions suivantes :

- ➔ un accueil de loisirs au Quartier du Zodiaque,
- ➔ un accueil de loisirs au Quartier du Croze,
- ➔ un accueil de loisirs au Quartier de Bernaudin.

Pour la mise en place de ces nouvelles actions, une aide dont les modalités sont fixées par la Caisse d'Allocations Familiales, est versée à la commune d'Annonay.

Il est précisé que cet avenant prend effet au 1er janvier 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet d'avenant ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 3 décembre 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2012/2015 associant la commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge du dossier, à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents.

Sports

333.2013/SPORTS - DISPOSITIF D'ÉDUCATION PAR LE SPORT - RENOUVELLEMENT DE LA CONVEN-TION AVEC CHACUN DES CLUBS SPORTIFS SUIVANTS : L'ANNONEENNE, LE FCA *(FOOTBALL CLUB ANNONEEN)*, LE HBCA *(HANDBALL CLUB ANNONAY)*, le BCNA *(BASKET CLUB ANNONEEN)* et le CSA *(CLUB SPORTIF ANNONEEN)*

Monsieur Lylian QUOINON, 6ème Adjoint, rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 13 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté la convention intervenue dans le cadre du Dispositif d'Education par le Sport.

Pour l'exercice 2013, ladite convention a été conclue avec les clubs sportifs suivants :

- ➔ *L'ANNONEENNE*
- ➔ FCA (*FOOTBALL CLUB ANNONEEN)*
- ➔ HBCA *(HANDBALL CLUB ANNONAY)*
- ➔ BCNA *(BASKET CLUB ANNONEEN)*
- ➔ CSA *(CLUB SPORTIF ANNONEEN)*

Grâce à ce dispositif, les écoles primaires de la commune d'Annonay peuvent s'appuyer sur ces clubs, dans la spécialité de l'entraîneur diplômé d'un Brevet d'Etat, pour l'organisation de séances d'éducation physique et sportive. Lesdits clubs ont à charge de rémunérer l'éducateur qui intervient dans ce cadre-là.

Le planning d'actions est négocié avec chaque club. Celui-ci précise les conditions d'intervention et de financement par la commune du dispositif d'éducation par le sport.

Il est proposé, pour l'année 2014, la reconduction de cette convention avec les clubs susvisés. Cependant, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il conviendra de conclure un avenant à cette convention avant la rentrée scolaire 2014/2015.

Monsieur Lylian QUOINON propose donc de procéder au versement du premier trimestre 2014, soit la somme de 3 500,00 € par club.

Monsieur François SIBILLE

Nous sommes favorables bien entendu à cette délibération mais nous voulons redire qu'Annonay a la chance d'avoir de nombreux clubs sportifs dynamiques et de haut niveau, ces clubs sont animés par de nombreux bénévoles méritants. Par leur action, tout au long de l'année, Ils participent à l'éducation des jeunes et ont un véritable rôle social extrêmement important, nous regrettons simplement qu'ils ne soient pas assez soutenus.

J'avais également posé une question en commission, est-ce que d'autres clubs frappent à la porte pour entrer dans ce dispositif ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il vous a été répondu en commission...

Monsieur François SIBILLE

Oui, mais j'aimerais vous l'entendre dire.

Monsieur Olivier DUSSOPT

… qu'un club fait acte de candidature mais que les moyens pour 2014 ne nous le permettaient pas, que la décision avait été ajournée alors vous allez le regretter mais si vous le regrettez, vous risquez de vous exposer à une critique de ma part, je préfère anticiper, c'est que vous ne pouvez pas nous dire qu'il y a trop de subventions par habitant et nous en demander encore plus.

Monsieur François SIBILLE

C'est de l'arbitrage dont on parle Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis de la Commission des Sports du 27 novembre 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Par 30 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme Francine SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON Mme Valérie LEGENDARME (Par pouvoir à M. Christophe FRANÇOIS) - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. Jean-Pierre VALETTE) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC (Par pouvoir à M. Michel SEVENIER) - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER (Par pouvoir à M. Olivier DUSSOPT) - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (Par pouvoir à M. Eric PLAGNAT) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. François SIBILLE).

Et :

M. Patrice FRAPPAT s'abstenant.

APPROUVE les termes de la convention portant sur le Dispositif d'Education par le Sport et à intervenir avec les clubs sportifs suivants :

- ➔ *L'ANNONEENNE*
- ➔ FCA (*FOOTBALL CLUB ANNONEEN)*
- ➔ HBCA *(HANDBALL CLUB ANNONAY)*
- ➔ BCNA *(BASKET CLUB ANNONEEN)*
- ➔ CSA *(CLUB SPORTIF ANNONEEN)*

DECIDE de reconduire pour l'année 2014, le dispositif sus-indiqué pour chacun des clubs et ce, à hauteur de 14 000,00 €.

DECIDE, par conséquent, de **PROCÉDER** dès maintenant au versement de la somme de 3 500,00 € à chacun des clubs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à **FINALISER** et à **SIGNER** ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

Culture

334.2013/CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENT AU GROUPE D'ART CONTEMPORAIN (GAC) POUR L'AIDE A LA CREATION D'UNE ARTOTHEQUE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 24 septembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle et multipartite associant la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, la commune d'Annonay et l'association « Groupe d'Art Contemporain » (GAC).

Par la conclusion de cette convention, la commune d'ANNONAY avait réaffirmé son engagement en faveur de la diffusion de l'art contemporain, du soutien aux artistes, de la démocratisation de l'art contemporain sous ses formes les plus variées.

Dans la continuité de ses actions, le GAC a initié le projet de création de la première artothèque ardéchoise et à ce titre, sollicite une subvention auprès de la commune.

Compte-tenu de l'intérêt que représente pour la commune l'activité du GAC, proposition est faite, dans la continuité des décisions prises par le passé, d'accorder une aide financière exceptionnelle d'équipement d'un montant de 2 500 euros, dans le but de diffusion et sensibilisation de l'art contemporain, particulièrement auprès des scolaires et des jeunes et dans le but de renforcer le GAC dans sa mission pédagogique.

Cette aide serait allouée au titre des « subventions d'équipement versées », pour un montant de 2 500 €.

Enfin, un projet de convention annexé à la présente, a été établi pour encadrer les modalités de mise en œuvre de cette aide, il vous est donc proposé d'approuver ladite convention.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire, sur cette délibération l'opposition municipale votera bien sûr très favorablement, c'est une idée extrêmement intéressante de pouvoir permettre, notamment aux jeunes et aux scolaires, d'avoir une approche de l'art contemporain et il est effectivement essentiel de renouveler les œuvres et d'augmenter le fonds du GAC sur ce sujet là aussi, nous voterons très favorablement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

J'accueille votre décision avec d'autant plus de plaisir que je me dis qu'après trois mandats, je vous aurai convaincu pour les trois autres conventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande de subvention présentée par la Commission Culture, Vie Associative et Vie des Quartiers le 26 novembre 2013,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

CONSIDÉRANT que le projet présenté, qui vise à financer la création d'une artothèque du GAC abritant une activité de diffusion de l'art contemporain, présente un intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'ALLOUER une subvention d'équipement au Groupe d'Art Contemporain d'Annonay (GAC) pour un montant de 2 500 €.

PRECISE que :

Cette aide est destinée au financement de soutien à la création de l'artothèque, la dépense sera imputée au budget de l'exercice 2013.

La subvention allouée est plafonnée au montant indiqué ci-avant.

INDIQUE également que les modalités de mise en œuvre de cette aide sont précisées dans la convention annexée à la présente.

APPROUVE les termes de la convention associant la commune d'ANNONAY et le Groupe d'Art Contemporain d'Annonay.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés à **FINALISER** et à **SIGNER** ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

335.2013/CULTURE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « ESPACE 3A » - EXERCICE 2013

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, propose dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations culturelles pour l'exercice 2013, d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros à l'association « Espace 3A ».

L'attribution de cette subvention à cette association est proposée afin de lui apporter un soutien financier dans le cadre de frais engagés à l'occasion de son changement de local.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative et Vie des Quartiers du 26 novembre 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE pour l'exercice 2013, une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros à l'association « Espace 3A ».

PRECISE que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2013 – « Subventions à diverses associations ».

336.2013/CULTURE - ACCEPTATION DU LEGS D'UN MIROIR A LA COMMUNE D'ANNONAY POUR LES COLLECTIONS DU MUSEE VIVAROIS CESAR FILHOL, DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION DE MME GENEVIEVE LEORAT

Madame Muriel BONIJOLY, Conseillère Municipale Déléguée, indique au Conseil Municipal que Maître Jean-Louis SERVE a informé le Musée Vivarois César Filhol qu'il est chargé du règlement de la succession de Madame Geneviève LEORAT en son vivant demeurant à Davézieux (07430), décédée le 1er juillet 2012.

Monsieur Charles LEORAT a remis à l'office notarial de Félines le testament de la défunte dans lequel est mentionné le legs d'un objet particulier retranscrit comme suit : « Le miroir au ballon sur cheminée du salon ira au Musée César Filhol à Annonay ».

En réponse, la commune d'Annonay, propriétaire des collections de ce musée labellisé Musée de France, a informé Maître SERVE qu'elle est habilitée à recevoir le legs.

Afin de permettre à l'office notarial de le déclarer auprès de la Préfecture, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le don du « Miroir au Ballon » fait par voie testamentaire au Musée Vivarois César Filhol.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire, prenez bien soin de ce miroir, un miroir brisé ce serait six ans de malheur, ce serait dommage dans cette période, que dis-je sept ans.

Monsieur Olivier DUSSOPT

J'en protégerai les Annonéens et je vous rappelle que le seul mandat de 7 ans, Monsieur PLAGNAT, c'est le vôtre, de 2001 à 2008. Vous aviez eu une année supplémentaire et cela ne vous a pas vraiment été utile...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative et Vie des Quartiers du 26 novembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le legs du « Miroir au Ballon » fait par Mme Geneviève LEORAT à la commune d'Annonay.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

337.2013/CULTURE - VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTUREL-LES SUIVANTES : ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU SECTEUR OUVERT DES ARTS DE LA RUE (APSOAR), MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC), UNE ILE AU LARGE ET LE GROUPEMENT D'ART CONTEMPORAIN (GAC) - EXERCICE 2014

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, indique au Conseil Municipal que les associations suivantes, par courriers des 4, 5, 6 et 13 décembre 2013, l'Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue (APSOAR), l'association « Une Ile au Large », le Groupement d'Art Contemporain (GAC) et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ont sollicité, dans le cadre de l'exercice 2014, le versement d'une avance sur subvention ceci, afin de leur permettre de poursuivre leur fonctionnement.

Ces demandes se fondent sur la nécessité pour ces associations, de faire face à des dépenses programmées en début d'année 2014, notamment d'assurer les salaires, les charges des intervenants et l'organisation de leurs projets et activités.

Reconnaissant l'utilité desdites associations, qui ont en charge l'animation et le maintien du lien social sur la commune d'Annonay, il est proposé l'attribution de ces avances sur subvention.

Il est précisé que les associations citées ci-dessus sont conventionnées avec la commune et que les conventions conclues dans ce cadre là, arrivent à échéance en 2014 pour le GAC et en 2015 pour l'APSOAR, la MJC et UNE ILE AU LARGE.

Afin de faciliter le fonctionnement de ces associations, il vous est donc proposé l'octroi d'une avance sur subvention s'élevant à 25 % du montant de la subvention définitive qui sera allouée par le Conseil Municipal au titre de l'exercice 2014.

Au moment du mandatement, cette avance sera déduite des sommes allouées dans le cadre du budget 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale le 16 décembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une avance budgétaire sur subvention s'élevant à 25 % du montant de la subvention versée en 2013 aux associations suivantes, soit :

➔	APSOAR	:	22 500,00 €
➔	GAC	:	2 500,00 €
➔	MJC	:	61 962,50 €
➔	UNE ILE AU LARGE	:	12 500,00 €

AJOUTE qu'au moment du mandatement de la subvention qui sera allouée par le Conseil Municipal au titre de l'exercice 2014, cette avance sera déduite des sommes dues.

PRECISE que cette somme sera imputée au budget de l'exercice 2014.

Développement du territoire

338.2013/DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PRU DU ZODIAQUE - CESSION A TITRE GRACIEUX A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE VIVIERS DE L'EXTREMITE DU CHEMIN DE L'ORIOLET SITUEE DANS L'ENCEINTE DE LA PAROISSE DE LA SAINTE FAMILLE

Madame Antoinette SCHERER, 1ère Adjointe, indique au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de rénovation urbaine sur le quartier du Zodiaque, la commune d'Annonay et l'Association Diocésaine de Viviers ont convenu de transactions foncières ceci afin de permettre la réalisation d'une liaison piétonne vers le parc de Déomas, d'une zone de stationnement public et d'un îlot de propreté.

Il est rappelé que le Conseil Municipal, par délibérations des 28 mai 2003 et 13 mai 2013 a validé ces transactions lesquelles consistent en :

➔ un échange des parcelles de sections cadastrées AE182 et AE181,

➔ l'acquisition par la commune de la parcelle AE 180, et d'environ 1 000 m² sur la parcelle AE 129 conformément au plan en annexe.

En complément, la commune souhaite régulariser la situation de l'extrémité du chemin rural dit « de l'Oriolet » (en hachure sur le plan ci-annexé).

En effet, cette dernière, située dans l'enceinte de la paroisse de la Sainte Famille, n'est plus accessible depuis le chemin rural, n'a plus d'usage public et est occupée par des jardins partagés de la paroisse.

Cette partie du chemin rural étant située à l'intérieur d'un espace privé non accessible par le public et utilisée pour les besoins de la personne privée propriétaire de la parcelle, n'est plus affectée à l'usage du public.

De plus, d'après l'article L. 161-1 du Code Rural, ce chemin ne peut être considéré comme un chemin rural et fait donc partie du domaine privé communal.

De ce fait, la commune d'Annonay souhaite céder cette partie du chemin à l'Association Diocésaine de Viviers. La cession sera réalisée à titre gracieux et figurera dans le même acte que les autres transactions mentionnées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable, Emploi et Développement Local du 4 décembre 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la cession à l'Association Diocésaine de Viviers, à titre gracieux, de l'extrémité du chemin rural dit « de l'Oriolet » et située dans l'enceinte de la paroisse Sainte Famille.

DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE les frais et l'exécution des démarches liés aux actes dans le cadre des différentes transactions devant avoir lieu consécutivement aux délibérations des 28 mai 2003 et 13 mai 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

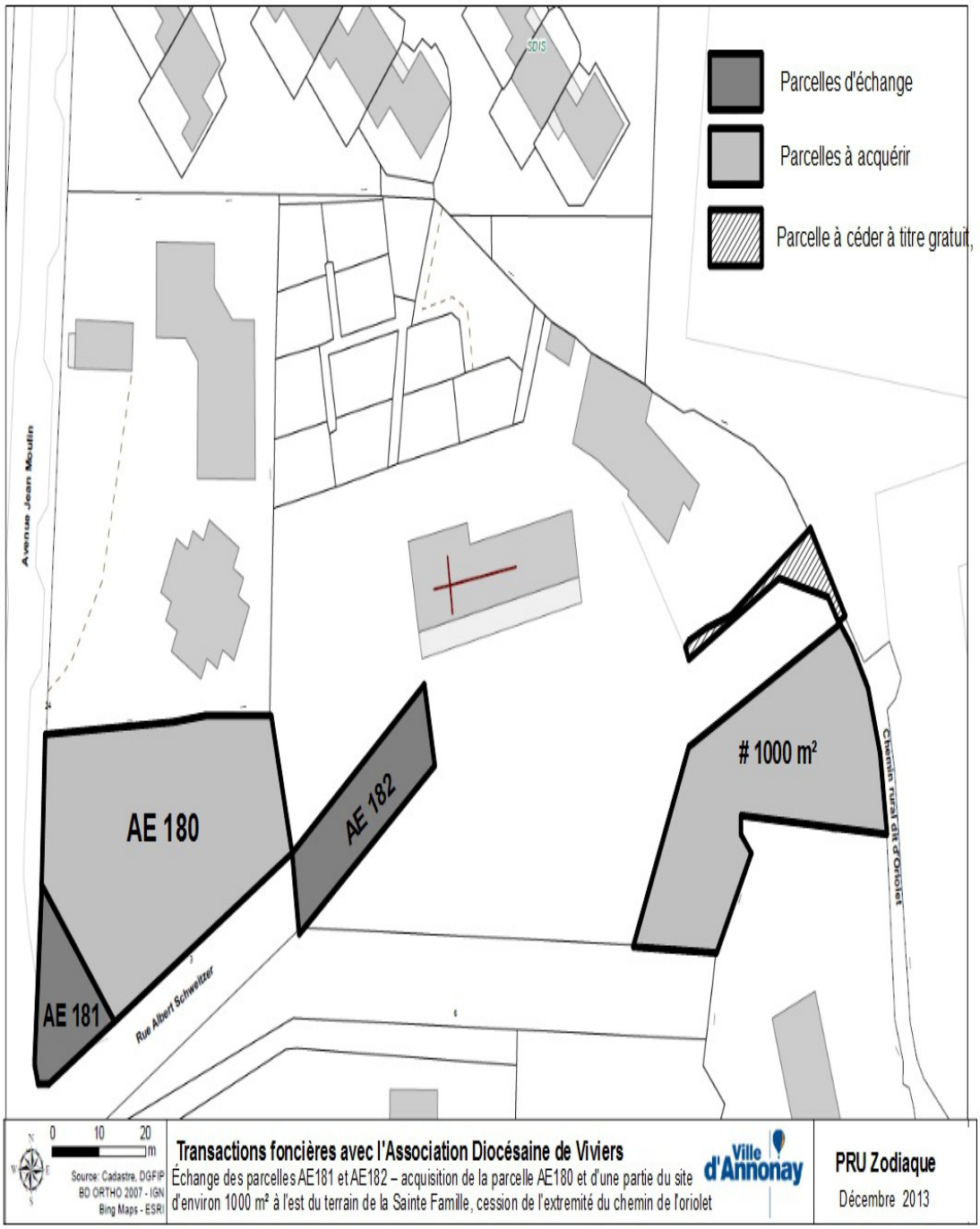

Questions diverses

Monsieur François SIBILLE

Une question qui m'a été rapportée concernant les personnes qui ont un abonnement de stationnement en centre-ville et suite à l'instauration de certaines parties en zones bleues, qu'en est-il ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous allons intégrer dans la partie abonnement, la Place de la Liberté pour compenser les pertes sur l'avenue de l'Europe et la rue Sadi Carnot sachant que la Place des Cordeliers n'était pas comprise dans la zone bleue et que nous avons aussi, pour cette raison là, limité la zone bleue au bas du boulevard de la République et pour limiter les effets en nombre de places.

Aucune autre question diverse n'étant formulée par l'assemblée et aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 34 mn.

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM	le :	27/01/2014
Relu et corrigé par Aïda BOYER	le :	05/02/2014
Emis le	le :	11/02/2014